

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243

Téléphone: 5517 700

Fax: 5517844

Site Web: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante et unième Session ordinaire

20 juin au 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

EX.CL/1369(XLI)

Original: anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES
AU TRAITE DE L'AGENCE AFRICAINE DU MEDICAMENT (AMA)
SUR L'ACCUEIL DU SIEGE DE L'AMA**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 011-551 7700

Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

HHS72898 – 64/15/24

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES ETATS PARTIES DE
L'AGENCE AFRICAINE DES
MEDICAMENTS (AMA)**

1-2 JUIN 2022

ADDIS ABEBA)ETHIOPIE(

CoSP/AMA/1

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES ETATS PARTIES DE L'AGENCE
AFRICAIN DES MEDICAMENTS (AMA)
1-2 juin 2022**

INTRODUCTION

1. La 32^e session ordinaire de la Conférence, a adopté le Traité portant création de l'Agence africaine des médicaments (AMA), décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.735(XXXII), le 11 février 2019, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le traité de l'AMA est entré en vigueur le 5 novembre 2021 après le dépôt du 15^e instrument de ratification.

2. La première session ordinaire de la Conférence des États parties de l'Agence africaine des médicaments (AMA) s'est tenue du 1^{er} au 2 juin 2022 au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie.

PARTICIPATION

3. Ont participé à cette réunion les Ministres de la Santé et ou les Ministres compétents ou leurs représentants dûment désignés des Etats membres suivants des Etats parties au Traité AMA : République algérienne démocratique et populaire, République du Bénin, République du Cameroun, République du Tchad, République arabe d'Égypte, République gabonaise, République du Ghana, République de Maurice, Royaume du Maroc, République de Namibie, République du Niger, République du Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, République du Sénégal, République des Seychelles, République de Sierra Leone, République tunisienne, République d'Ouganda et République du Zimbabwe.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

4. La Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social, S.E. Minata Samate Cessouma, représentant S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, a souhaité la bienvenue aux Honorables Ministres et Membres de la Conférence des Etats Parties au Traité de l'AMA à leur Première Session ordinaire. La Commissaire a également souligné l'importance de cette première réunion pour l'opérationnalisation de l'AMA, afin de renforcer la capacité des États parties et des Communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'UA à réglementer les médicaments, les produits médicaux et les technologies, dans leurs efforts pour combattre et éliminer la vente et la consommation de médicaments, de produits médicaux et de technologies falsifiés et de qualité inférieure. Elle a conclu en réaffirmant l'engagement de la Commission à fournir tout le soutien nécessaire aux États parties au Traité AMA pour rendre l'Agence opérationnelle dans les meilleurs délais.

5. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion sans aucun amendement.

POINT 2 : EXAMEN ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES DE L' AMA (ARTICLE 14 (I))

6. Le projet de règlement intérieur a été préparé par la Commission, agissant en tant que secrétariat de la réunion, en tenant compte de la pratique en vigueur au sein de l'UA et des règles similaires pour les organes de l'UA. Le projet de règlement intérieur a été examiné et adopté par la Conférence des États parties en tenant compte des contributions des États parties.

7. La version amendée du Règlement intérieur de la Conférence des États parties doit être soumise aux États membres.

POINT 3 : ELECTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE DE L' AMA (ARTICLE 13)

8. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence des États parties au Traité de l'AMA et à la suite de consultations entre les États membres, le Bureau de la Conférence des États Parties au Traité de l'AMA a été élu. Le Bureau du Conseiller juridique a annoncé la composition du Bureau élu comme suit

Désignation	Région	Pays
Président	Afrique de l'Ouest	Ghana
1 ^{er} Vice-président	Afrique centrale	Tchad
Deuxième Vice-président	Afrique orientale	Ouganda
3 ^{ème} Vice-président	Afrique du Nord	Consultation en cours
Rapporteur	Afrique australe	Namibie

POINT 4 : REMISE DU RAPPORT D'EVALUATION DE L'AMA SUR L'ACCUEIL DU SIEGE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA/REPRESENTANT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA

9. Le Dr Margareth Ndomondo-Sigonda, représentant la directrice générale de l'AUDA-NEPAD, Mme Nardos Bekele-Thomas, a transmis les compliments de la directrice générale et a souligné le soutien continu de l'AUDA-NEPAD au processus AMA depuis sa création. L'AUDA-NEPAD a été invitée par la Commission à nommer un cadre supérieur pour diriger l'évaluation de l'AMA. L'AUDA-NEPAD a également couvert le coût de l'évaluation et a fourni un soutien logistique et technique à l'évaluation. Elle a ensuite remis officiellement le rapport d'évaluation de l'accueil du siège d'AMA à S.E. Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement

social. Le Dr. Margareth Ndomondo-Sigonda a conclu en réitérant le soutien technique continu de l'AUDA-NEPAD à AMA jusqu'à ce qu'il puisse assumer tous les rôles de l'initiative d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH) comme stipulé dans l'article 6 du Traité d'AMA.

POINT 5 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION POUR L'ACCUEIL DU SIEGE DE L'AGENCE AFRICAINE DES MEDICAMENTS (ARTICLE 14 (F))

10. Le professeur Aggrey Ambali, chef de l'équipe d'évaluation d'AMA, a présenté le rapport d'évaluation pour l'accueil du siège d'AMA. Le Prof. Ambali a donné un aperçu de l'exercice d'évaluation en commençant par la pré-évaluation, pendant l'évaluation et la post-évaluation. Le rapport technique complet a été soumis aux Etats parties et est annexé à ce rapport (Annexe 1).

POINT 6: DISCUSSION DU RAPPORT D'ÉVALUATION POUR L'ACCUEIL DU SIEGE DE L'AGENCE AFRICAINE DES MEDICAMENTS (ARTICLE 14 (F))

11. La Conférence des États Parties de l'AMA a délibéré et pris note du rapport d'évaluation du siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) et a apprécié le contenu du rapport et le professionnalisme de l'équipe d'évaluation technique.

12. La Conférence des États parties au Traité AMA a approuvé le rapport d'évaluation du siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) en prenant note des commentaires et observations suivants des États parties ;

- i. La nécessité de fournir aux États membres qui proposent d'accueillir des organes de l'UA, la liste des critères et leur pondération respective bien avant les missions d'évaluation, afin de garantir le respect des principes d'objectivité et de transparence ;
- ii. A demandé à la Commission de répondre à toutes les clarifications demandées sur le rapport qui sont soumises par les États parties.

13. La République du Zimbabwe propose d'accueillir l'un des centres régionaux d'excellence en matière de réglementation (RCORES) pour la région d'Afrique australe.

POINT 7: RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA 41^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR L'ACCUEIL DU SIÈGE DE L'AMA (Assembly/AU/Dec. 830(XXXV))

14. La Conférence des Etats parties au Traité de l'AMA :

- i. Décide d'approuver le rapport d'évaluation du siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) et de le soumettre à la 41e session ordinaire du Conseil exécutif pour examen et adoption.
- ii. Recommande à la 41ème session ordinaire du Conseil exécutif, conformément à l'article 14 (f) du Traité de l'AMA, "Recommander l'emplacement du siège de l'AMA conformément aux critères de l'UA adoptés en 2005", les options suivantes pour décider de l'emplacement du siège de l'AMA ;
 - a. Option 1 : La 41ème session ordinaire du Conseil exécutif, conformément au paragraphe 7 de la décision EX.CL/229(VII) du Conseil exécutif, examine le rapport d'évaluation du siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) dans son intégralité, y compris le classement des États membres candidats ;
 - b. Option 2 : prend en considération le classement des trois (3) premiers États membres candidats ;
- iii. Tous les États parties ont demandé instamment l'accélération de l'opérationnalisation de l'AMA.
- iv. Propose la révision des "Critères pour l'accueil des organes de l'UA", Syrte, Libye 2005, adoptés par le Conseil exécutif (décision EX.CL/229(VII)) pour des évaluations futures.

POINT 8: EXAMEN SUR LA TENUE D'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES

15. La Conférence des États parties au Traité de l'AMA a décidé de tenir une session extraordinaire de la Conférence des États Parties au Traité de l'AMA avant la fin de 2022 sur l'opérationnalisation de l'AMA ;

POINT 9: PROCHAINES ETAPES

16. Le rapport de la première session ordinaire de la Conférence des États Parties au Traité de l'AMA et le rapport d'évaluation du siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) sont soumis à la 41e session ordinaire du Conseil exécutif.

POINT 10: EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A L'AMA

17. La première session ordinaire des États parties au Traité AMA a adopté son rapport.

POINT 11: CLOTURE

18. La Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Mme Minata Samate Cessouma, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, Son Excellence Moussa Faki Mahamat, a remercié les États Parties pour leur participation à cette réunion inaugurale de la Conférence des États parties au Traité AMA et pour la confiance qu'ils ont accordée à la Commission pour mener ses travaux jusqu'à l'élection du Bureau. Elle a souligné que le haut niveau de participation de tous les États parties à cette session inaugurale démontre une fois de plus leur engagement dans l'opérationnalisation de l'Agence africaine des médicaments. Elle a également exprimé son appréciation et félicité l'équipe technique qui a réalisé l'évaluation pour l'accueil du siège de l'AMA.

19. La Commissaire a salué le travail diligent et méticuleux des États Parties et a réitéré la disponibilité et l'engagement de la Commission à aider les États Parties dans l'opérationnalisation de l'AMA. Elle a conclu en soulignant que la Commission et les États parties poursuivront les efforts de plaidoyer nécessaires auprès des États membres qui n'ont pas encore signé et ratifié le traité afin d'étendre la portée continentale de l'Agence africaine des médicaments.

20. Le Président de la Conférence des États Parties au Traité AMA, l'Honorable M. Kwaku Agyemang-Manu, Ministre de la Santé de la République du Ghana, a remercié les États Parties et la Commission, il a souligné que cette réunion inaugurale est la première étape pour façonner l'Agence africaine des médicaments (AMA) que le continent mérite et dont le succès garantira à son tour l'adhésion d'autres États membres au Traité AMA. L'honorable ministre a remercié les États parties pour leur engagement et a demandé à tous de travailler ensemble pour s'assurer que les États Parties soutiennent le dernier État membre qui sera sélectionné pour accueillir le siège de l'AMA lors de la 41e session ordinaire du Conseil exécutif à Lusaka, en juillet 2022.

EX.CL1369(XLI)
Annex

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LES OFFRES DES ÉTATS MEMBRES POUR ABRITER LE SIÈGE
DE L'AGENCE AFRICAINE DU MÉDICAMENT (AMA)**

Mai 2022

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Contexte	2
III.	Feuille de route de la décision relative au pays qui abritera le siège de l'AMA	3
IV.	Composition de l'équipe d'évaluation	5
V.	Principes directeurs de l'équipe d'évaluation	6
VI.	Structure de travail de l'équipe d'évaluation	6
VII.	Critères pour abriter le siège de l'AMA.....	7
VIII.	Méthodologie	8
a.	Sessions préparatoires	8
b.	Sécurité et transport des offres scellées	10
c.	Missions d'évaluation technique dans le pays.....	10
d.	Résumé du programme de travail.....	11
e.	Questionnaire d'évaluation et méthode de notation.....	11
f.	Notation des offres.....	12
IX.	Présentation générale des conclusions de l'équipe d'évaluation	13
a.	Descriptions générales des installations et services offerts par chaque État membre candidat.....	13
i.	République algérienne démocratique et populaire	13
ii.	République arabe d'Égypte.....	16
iii.	Royaume du Maroc	19
iv.	République du Rwanda	22
v.	République Unie de Tanzanie.....	25
vi.	République de Tunisie.....	28
vii.	République d'Ouganda.....	31
viii.	République du Zimbabwe.....	34
b.	Notation technique des États membres candidats.....	38
X.	Conclusion.....	41
XI.	Annexes	42
I.	Notes verbales citées	43
II.	Décisions citées	43
III.	Liste des tableaux	43

I. Introduction

1. En janvier 2015, le Conseil exécutif de l'UA, par la décision EX.CL/Dec.857 (XXVI), a reconnu la nécessité de renforcer la capacité de réglementation des produits médicaux en Afrique et l'harmonisation des systèmes de réglementation, en tant que fondement de la création d'un organisme unique de réglementation des médicaments sur le continent. Cela s'inscrivait dans le contexte de l'Initiative africaine d'harmonisation de la réglementation des médicaments (AMRH) dans le cadre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique (PMPA). Le Conseil exécutif a approuvé les jalons de l'Agence africaine du médicament (AMA) et a demandé à la Commission, à l'Agence du NEPAD et à l'OMS, en collaboration avec d'autres parties prenantes, de définir les différents aspects des médicaments, des produits médicaux et des technologies qui seraient couverts par les travaux de l'AMA, et de définir les modalités détaillées, le cadre institutionnel, les implications juridiques et financières de la mise en place de l'AMA.

2. C'est dans ce contexte que le Traité portant création de l'Agence africaine du médicament (Traité de création de l'AMA) a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernement africains en février 2019 [décision de la Conférence/UA/Dec.735 (XXXII)], avec pour principal objectif de renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales (CER), pour réglementer et améliorer l'accès à des médicaments, des produits médicaux et des technologies de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

II. Contexte

3. La faiblesse et l'inefficacité des systèmes de réglementation ont favorisé la circulation de médicaments, de produits médicaux et de technologies de la santé de qualité inférieure et falsifiés dans de nombreux États membres de l'UA; cette situation constitue un risque majeur pour la santé publique. Les médicaments de qualité inférieures et falsifiés qui ont un impact négatif sur la sécurité d'un patient, pourraient entraîner la perte de vies, auront un impact économique et entraîneront une crise de confiance dans le système de prestation des services de santé.

4. L'AMA servira d'organisme de réglementation continental qui coordonnera les systèmes de réglementation en cours; renforcera et harmonisera les efforts des CER, des organisations régionales de santé (RHOs) et des États membres reconnus par l'UA; fournira des directives réglementaires; complétera et renforcera la collaboration et contribuera à améliorer l'accès des patients à des produits médicaux et à des technologies de santé de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

5. En outre, l'AMA coordonne les examens conjoints des demandes de réalisation d'essais cliniques et fournit un appui technique en matière de contrôle de la qualité des médicaments à la demande des États membres; surveille le marché des médicaments par la collecte d'échantillons dans chaque État partie afin d'assurer la qualité de certains médicaments, les fait analyser et fournit les résultats aux États parties; évalue et statue sur les produits médicaux sélectionnés, y compris les molécules complexes, pour le traitement

des maladies/affections prioritaires, tels que déterminés par l'UA et l'OMS.

III. Feuille de route de la décision relative au pays qui abritera le siège de l'AMA

6. Le 4 août 2021, la Commission a envoyé l'appel officiel de dépôt de manifestation d'intérêt par les États membres pour abriter le siège de l'AMA (siège de l'AMA). La date limite initiale pour le dépôt des manifestations d'intérêt a été fixée au 15 septembre 2021, qui a ensuite été prolongée au 15 octobre 2021, conformément à la décision du Comité des représentants permanents (COREP) du 6 septembre 2021 (PRC/Rpt(XLII)Rev.1; NV du 15 septembre 2021 (HHS/PMPA/47/166,21)).

7. Conformément à la décision du Conseil exécutif (EX.CL/229(VII)), la Commission a créé une équipe d'évaluation indépendante chargée d'effectuer des missions d'évaluation par pays dans chacun des États membres candidats. L'équipe a été chargée de préparer un instrument d'évaluation, de procéder à une évaluation des installations, des documents nécessaires et des autres structures et éléments d'information pertinents offerts par chacun des États membres candidats dans leurs offres respectives. La liste des États membres qui ont exprimé leur intérêt pour abriter le siège de l'AMA d'ici le 15 octobre 2021 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : États membres ayant exprimé leur intérêt pour abriter le siège de l'AMA

N/S	État membre	Date de signature du Traité de l'AMA	Date de ratification du Traité de l'AMA	Date de dépôt de l'instrument de ratification	Dépôt de l'offre pour abriter le siège de l'AMA
Ont ratifié et déposé le Traité de l'AMA					
1.	Algérie	8 juillet 2019	10 juin 2021	22 juin 2021	26 août 2021
2.	Égypte	27 juillet 2021	16 décembre 2021	31 janvier 2022	14 septembre 2021
3.	Ghana	2 août 2019	24 février 2021	16 mars 2021	29 septembre 2021
4.	Maroc	22 octobre 2019	4 février 2021	4 mai 2022	3 septembre 2021
5.	Namibie	S.O	19 janvier 2021	18 février 2021	9 septembre 2021
6.	Niger	9 février 2020	21 juin 2021	12 août 2021	13 septembre 2021
7.	Rwanda	12 juin 2019	18 décembre 2019	6 janvier 2020	3 septembre 2021
8.	Sierra Leone	10 février 2020	28 mai 2021	14 juin 2021	16 septembre 2021
9.	Tunisie	19 décembre 2019	9 septembre 2021	13 octobre 2021	6 septembre 2021
10.	Ouganda	1 novembre 2021	11 novembre 2021	3 décembre 2021	3 septembre 2021
11.	Zimbabwe	16 mars 2021	31 août 2021	17 septembre 2021	26 août 2021
A signé le Traité de l'AMA					
12.	Tanzanie	10 août 2021	-	-	3 septembre 2021
N'a ni signé ni ratifié le Traité de l'AMA					
13.	Nigeria	-	-	-	15 Septembre 2021

- (1) Le Traité de l'AMA est par la suite entré en vigueur le 5 novembre 2021.
- (2) La Commission a présenté un *rapport intérimaire sur la ratification du Traité de l'AMA* et une feuille de route pour entreprendre les missions d'évaluation visant à évaluer les États membres candidats sur l'accueil du siège de l'AMA à la 40^e session ordinaire du Conseil exécutif le 2 février 2022 et le Conseil exécutif « a demandé à la Commission de fournir un appui à la Conférence des États parties de l'AMA pour la mise en œuvre de l'Agence africaine du médicament (AMA) au plus tôt » (EX.CL/Dec.1149(XL)).

IV. Composition de l'équipe d'évaluation

8. L'équipe d'évaluation indépendante était dirigée par le professeur Aggrey Ambali de l'ADUA-NEPAD, tandis que les autres membres provenaient des départements concernés de la Commission de l'UA et avaient les compétences requises pour évaluer les offres soumises par les États membres candidats.

9. Le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS) a assuré le secrétariat de l'équipe d'évaluation, représentée par Mme Margaret Agama-Anyetei et Mme Hilina Wassihun Meseret. La liste complète de l'équipe est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Membres de l'équipe d'évaluation et du secrétariat

N/S	Membres de l'équipe d'évaluation de l'AMA	Département/ Etablissement	Pays
1.	Professeur Aggrey John Douglas Ambali	Chef d'équipe: Agence de développement de l'UA (ADUA-NEPAD)	Malawi
2.	M. Samory Badona Monteiro	Bureau du conseiller juridique(OLC)	Guinée-Bissau
3.	Mme Marie Madeleine Goungoulou	Système d'information et de gestion (MIS)	République centrafricaine
4.	M. Aimé Didier Arakaza		Burundi
5.	M. Michael Paye Gonqoi	Direction des finances	Liberia
6.	M. Yisehak Tigabu Tefera		Éthiopie
7.	M. Tala Kishlaf		Libye
8.	M. Mahamat Zene Moussa	Services de sûreté et de sécurité (SSS)	Tchad
9.	M. Mesfin Taddesse Zmamu		Éthiopie
10.	M. Henok Abate Yilkal		Éthiopie
11.	M. Jean Rico bien aime	Service de la gestion des installations (FMS)	Maurice
12.	M. Ewnetu Ferede Yitbarek		Éthiopie
13.	Stepples Muchimba	Services du protocole	Zambie
14.	M. Sunday Yohanna Jock Beiag		Soudan du Sud
15.	M. Sarvesh Lutchmun		Maurice
Membres du Secrétariat			
16.	Dr Margaret Agama-Anyetei	Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS)	Ghana
17.	Mme Hilina Wassihun Meseret		Éthiopie

V. Principes directeurs de l'équipe d'évaluation

10. En raison du grand nombre d'États membres exprimant leur intérêt pour abriter le siège de l'AMA, de la pandémie en cours de COVID et afin d'assurer la transparence et de réduire tout conflit d'intérêts, l'équipe d'évaluation de chaque État membre candidat a été constituée sur la base des considérations suivantes:

- a. Une équipe de sept (7) membres a été constituée pour évaluer chacun des États membres candidats;
- b. Chacun des sept (7) membres de l'équipe d'évaluation, constituée à la fois, et son Secrétariat n'était un ressortissant d'aucun des États membres candidats;
- c. En raison des contraintes en matière de ressources humaines des départements techniques de la Commission, deux agents par service ont participé aux missions d'évaluation en étant déployés à tour de rôle et, le cas échéant, en tenant pleinement compte du principe b) ci-dessus. Les exceptions à cette règle ont été le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des finances, où il y avait trois (3) membres par département;
- d. Le sexe et la représentation géographique des membres de l'équipe ont été pris en compte;
- e. Les coordonnées des membres de l'équipe d'évaluation et du Secrétariat ont été communiquées à chaque État membre candidat avant le déploiement des missions;
- f. Chaque membre de l'équipe d'évaluation et le *Zoom MIS host* ont signé un accord de confidentialité et de non-divulgence (Annexe 1).

VI. Structure de travail de l'équipe d'évaluation

11. L'équipe d'évaluation et le Secrétariat ont préparé l'évaluation en trois (3) phases comme suit :

a. Pré-mission :

- i. A élaboré et finalisé le questionnaire d'évaluation et la feuille de notation
- ii. A officiellement reçu les offres pour abriter le siège de l'AMA
- iii. A pris contact avec les États membres candidats par l'intermédiaire des points focaux de l'ambassade pour la préparation des missions d'évaluation

b. Mission : réalisation des missions d'évaluation :

L'équipe d'évaluation a procédé à l'évaluation sur trois (3) jours ouvrables complets dans chaque État membre candidat, comme indiqué dans les rapports de chaque État membre, Annexe 2 (a-h):

c. Après la mission

L'équipe d'évaluation a entrepris les tâches suivantes :

- i. Le 5 mai 2022, elle a invité tous les États membres candidats à une réunion au cours de laquelle chaque candidat a validé les documents et la liste de tous les documents reçus par l'équipe d'évaluation
- ii. Elle a préparé le rapport d'évaluation qui sera présenté à la première session de la Conférence des États parties au Traité de l'AMA.

VII. Critères pour abriter le siège de l'AMA

12. Les critères pour abriter le siège de l'AMA sont basés sur les éléments suivants :

- a. La décision de la 7^e session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Syrte (Libye) les 1^{er} et 2 juillet 2005 (décision EX.CL/229(VII) qui a adopté le Doc EX.CL/195(VII), intitulé «critères pour abriter les organes de l'UA») Annexe 3;
- b. Le Traité de création de l'AMA (annexe 4), notamment ;
 - i. l'Article 5 - Principes directeurs
 - ii. l'Article 6 - attributions
 - iii. l'Article 8 – privilèges et immunités
 - iv. l'Article 9 – Siège de l'AMA
 - v. l'Article 14 (f) – fonctions de la Conférence des États parties

13. Le document EX.CL/195(VII) détaille les droits et obligations de l'Union africaine ainsi que ceux du pays hôte. Le Conseil exécutif a ainsi adopté un ensemble de critères minimaux de base pour abriter les organes de l'UA, pour que l'organe puisse exercer efficacement ses fonctions dans un environnement favorable, non seulement pour les États membres qui utiliseront leurs services, mais aussi pour les membres du personnel et leurs familles.

14. À cet égard, le document EX.CL/195(VII) établit ce qui suit aux paragraphes 3 et 4 de la section II :

Paragraphe 3: Les États membres qui abritent ou proposent d'abriter les organes de l'UA doivent être en mesure de satisfaire les conditions fondamentales minimales suivantes:

- a) *Le pays hôte doit fournir à ses frais des locaux sécurisés t à usage de bureau, meubles et équipés pour le siège de l'organe sur la base de conditions objectives;*
- b) *Les locaux offerts par le pays hôte devraient être, faciles d'accès à l'organe;*
- c) *Le pays hôte doit satisfaire les conditions d'une atmosphère politique favorable et des facilites logistiques convenables;*
- d) *Il devrait exister des infrastructures modernes, appropriées et efficaces, surtout le système de télécommunication, pour permettre au bureau de bien fonctionner;*
- e) *Il doit y avoir des facilites de logements et des infrastructures médicales à une distance raisonnable du bureau;*
- f) *Sans préjuger des présents critères, aucun élément des présents critères ne peut être utilisé pour empêcher un État membre d'offrir plus de facilites. À cet égard, un État membre qui propose d'abriter un organe de l'Union est encouragé à fournir, à ses frais, le lieu de résidence du chef de l'Organe, une résidence officielle meublée et équipée;*

Paragraphe 4: Un État membre qui abrite ou souhaite abriter un des organes de l'Union devrait avoir ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA. Tous les privilèges et immunités dont il est question dans la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques.

15. Le document EX.CL/195(VII) stipule expressément que les critères ci-dessus sont un ensemble de critères minimaux, mais n'empêchent pas les États membres d'offrir davantage de facilités, y compris la fourniture, à leurs frais, d'une résidence officielle meublée et équipée appropriée pour le chef de l'organe, comme indiqué au paragraphe 3(f).

16. Sur le plan de la procédure, les «critères pour abriter les organes de l'UA» prévoit ce qui suit aux paragraphes 5 à 9:

Paragraphe 5: La Commission doit communiquer ces critères et élaborer le modèle d'accord de siège pour tous les États membres.

Paragraphe 6: Une équipe indépendante doit être formée par la Commission et elle doit effectuer une mission d'information dans les États membres qui se proposent proposant d'abriter les organes de l'Union, pour inspecter le site proposé et présenter un rapport de mission au Conseil exécutif.

Paragraphe 7: Toutes les offres d'abriter le siège d'un organe de l'Union doivent être présentées au Conseil exécutif pour examen. Le choix du pays hôte doit se faire par consensus, conformément au Règlement intérieur du Conseil exécutif; au cas où il n'y a pas de consensus, à la majorité des deux tiers. Le Conseil exécutif doit choisir un pays hôte et présenter une recommandation à ce sujet à la Conférence pour décision.

Paragraphe 8: La Conférence doit décider du siège de l'organe conformément à son règlement, par consensus, à défaut, à la majorité des deux tiers.

Paragraphe 9: Par la suite, la Commission doit veiller à ce que l'accord d'accueil soit signé entre elle et l'État membre concerné.

17. Les considérations suivantes ont justifié des critères supplémentaires qui étaient spécifiques au siège de l'AMA :

- a. Terre ou espace (approprié et adapté) pour des installations de laboratoire
- b. Engagement à soutenir la mise en place d'un laboratoire de contrôle de la qualité répondant aux normes internationales (espace, terrain, financement, équipement, bâtiment, stockage, chaîne du froid... etc.)
- c. Privilèges, immunités et exonérations fiscales pour l'équipement et le personnel associés à la création d'un laboratoire pour l'AMA
- d. Contribution financière à la mise en place du siège de l'AMA
- e. Signature et ratification du Protocole additionnel à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA
- f. Disponibilité de terres ou d'espaces supplémentaires pour l'expansion de l'AMA à mesure qu'elle progresse vers son fonctionnement optimal.

VIII. Méthodologie

a. Sessions préparatoires

18. Avant d'entreprendre la mission d'évaluation, l'équipe d'évaluation a tenu une série de réunions virtuelles pour élaborer :

- i. Un questionnaire qui a été fourni pour l'évaluation;
- ii. Des barèmes de notation.

19. Au cours de ces réunions, le Secrétariat a également fourni des informations actualisées régulières sur les arrangements logistiques.

20. Les termes de référence (annexe 5) pour la conduite des missions d'évaluation, le questionnaire et le lien avec tous les documents de référence supplémentaires (<http://bit.ly/3u0X4Jf>) ont été envoyés à tous les États membres candidats (NV HHS/PMPA/47/011,22, daté du 28 janvier 2022).

21. Par la suite, la Commission a demandé à tous les États membres candidats de déposer leurs offres scellées pour abriter le siège de l'AMA le 28 février 2021 à 17 h 00 (NV HHS/PMPA/47/016,22, en date du 1^{er} février 2022). Le dépôt de toutes les offres scellées pour abriter le siège de l'AMA a été effectué au Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social et a été dûment enregistré (Annexe 6).

22. Après avoir envoyé le questionnaire en français et en anglais, le Secrétariat a fait un suivi auprès des points focaux de chaque État membre candidat pour s'assurer qu'ils comprenaient parfaitement les questions et, le cas échéant, des éclaircissements ont été fournis. De plus, le secrétariat a répondu à toutes les questions posées par les fonctionnaires des ambassades à Addis-Abeba et par l'équipe nationale d'évaluation. La logistique des missions d'évaluation a été finalisée grâce à un dialogue direct entre le Secrétariat et les points focaux respectifs des États membres candidats (tableau 3).

Tableau 3 Liste du registre des appels de suivi des États membres candidats

État membre	Personne focale et contact	Date et heure de l'appel téléphonique
Algérie	Mme Lidia Elnaouq +251944764741	15 février 2022 11h13 et 11h15 23 février 2022 10h 46 et 13h17
Égypte	M. AMR Mokhtar +251 9 53 452522 Mme Newal +251 9 11595852	15 février 2022 11h16 23 février 2022 10h47
Maroc	M. Anas +251944280584 Mme Fatima +251 9 45421408	15 février 2022 11h18 & 14h20 23 février 2022 10h49am & 15h12
Rwanda	Mme Clémentine Uwamuguha +251921569688	15 février 2022 11h09
Tanzanie	M. Raphael Somi +251983890070	13 février 2022 13h58 23 février 2022 10h43
Tunisie	M. Hedi labidi +251 9 44128505	15 février 2022 11h20 23 février 2022 10h52
Ouganda	Mme Jackie Musubika +251 9 53 466360	15 février 2022 11h10
Zimbabwe	Mme Paidamwoyo M. Sigauke +251 9 53 993252	15 février 2022 09h28 & 11h22 23 février 2022 10h57

23. Au départ, la Commission avait reçu treize (13) manifestations d'intérêt pour abriter le siège de l'AMA, comme il est indiqué dans la communication au Conseil exécutif. Sur les treize (13) expressions d'intérêt, le Conseil a reçu huit (8) offres pour abriter le siège de l'AMA, comme le montre le tableau 3. La République de Namibie a présenté une note verbale retirant son intérêt pour abriter le siège. Sur les quatre (4) États membres restants, la République du Niger et la République de Sierra Leone ont présenté leurs offres après la date limite indiquée et ont été informées de leur exclusion des missions d'évaluation (NV HHS/PMPA/47/069,22 du 7 mars 2022). La République du Ghana et la République fédérale du Nigeria n'ont pas déposé d'offre pour abriter le siège de l'AMA.

24. Après la clôture de la réception des offres scellées, les États membres candidats qui ont respecté le délai ont reçu le calendrier détaillé des missions d'évaluation dans le tableau 4 (NV HHS/PMPA/47/072,22, du 10 mars 2022).

Tableau 4 Calendrier des missions d'évaluation

N/S	États membres	Date d'arrivée	Date de départ
Afrique de l'est			
1.	Rwanda	6 mars 2022 (dimanche)	10 mars 2022 (jeudi)
2.	Tanzanie	10 mars 2022 (jeudi)	16 mars 2022 (mercredi)
3.	Ouganda	16 mars 2022 (mercredi)	22 mars 2022 (mardi)
Afrique du nord			
4.	Algérie	23 mars 2022 (mercredi)	29 mars 2022 (mardi)
5.	Égypte	30 mars 2022 (mercredi)	5 avril 2022 (mardi)
6.	Maroc	5 avril 2022 (mardi)	9 avril 2022 (samedi)
7.	Tunisie	9 avril 2022 (samedi)	14 avril 2022 (jeudi)
Afrique australe			
8.	Zimbabwe	19 avril 2022 (mardi)	23 avril 2022 (samedi)

25. Un ordre du jour générique a été envoyé à tous les États membres candidats afin de guider les équipes nationales dans la préparation des missions.

b. Sécurité et transport des offres scellées

26. L'offre scellée de chaque État membre candidat a voyagé sous la protection d'une valise diplomatique (annexe 7) et est restée verrouillée avec deux cadenas; une clé confiée au secrétariat et l'autre au représentant de la sécurité de l'équipe.

27. Les offres scellées ont été vérifiées et ouvertes par les représentants des équipes nationales d'évaluation (fiches de vérification - annexe 8) pendant la session d'ouverture officielle de la mission d'évaluation dans chaque État membre candidat (voir l'annexe 1 (a-h) des rapports nationaux).

c. Missions d'évaluation technique dans le pays

28. Les missions d'évaluation technique ont été strictement guidées et facilitées par ce qui suit :

- i. Vérification et certification par un représentant de chaque État membre candidat que l'offre soumise est restée scellée et n'a pas été falsifiée
- ii. Finalisation de l'ordre du jour de chaque État membre candidat.
- iii. Demande et présentation de documents supplémentaires
- iv. Vérification et certification par le chef d'équipe de tous les documents et dossiers par l'équipe nationale
- v. Paraphe et signature du rapport conjoint d'évaluation par pays de l'État membre candidat par le chef d'équipe et le représentant de l'État membre candidat (annexe 1 (a-h)).

d. Résumé du programme de travail

29. Le programme de travail au cours des trois jours était généralement le suivant :

i. Premier jour

- Ouverture officielle et certification du statut de la proposition scellée par l'État membre candidat
- Présentation de l'offre par l'État membre candidat
- Finalisation de l'ordre du jour de l'État membre candidat et demande de documents supplémentaires, le cas échéant
- Début des visites de vérification et d'évaluation

ii. 2^e jour

- Suite de la vérification et des visites d'évaluation

iii. 3^e jour

- Finalisation de la vérification et des visites d'évaluation
- Bilan de mission qui portait sur l'examen du projet de rapport conjoint d'évaluation par pays, la certification et la présentation d'une copie du rapport d'évaluation national à l'équipe nationale d'évaluation;
- Apposition des scellés sur tous les documents soumis par l'État membre candidat
- Fermeture

30. Des informations détaillées sur le programme de suivi dans chaque État membre candidat sont fournies dans les rapports d'évaluation conjoints des pays respectifs.

e. Questionnaire d'évaluation et méthode de notation

31. Un questionnaire comprenant 175 questions a été envoyé à chaque État membre candidat. Conformément aux critères qui ont servi de base à la conduite de l'évaluation, le questionnaire portait sur six (6) domaines, à savoir (i) les services de gestion des installations, (ii) le système d'information et de gestion (SIG), (iii) les services de sûreté et de sécurité, (iv) le Bureau du conseiller juridique, (v) la Direction des finances et (v) les services du protocole (Annexe 9).

f. Notation des offres

32. Toutes les questions, à l'exception des questions 1 174 et 175, ont obtenu une note quantitative. La plupart des questions qui nécessitaient une réponse «**oui**» ou «**non**» ou celles qui impliquaient un comptage ont été notées comme discrètes, tandis que celles qui nécessitaient des mesures ont été notées comme variables continues avec un maximum de cinq options possibles. Des lignes directrices détaillées sur la façon dont chaque question a été notée sont fournies à l'annexe 10.

33. Le total des pondérations attribuées aux différents secteurs/départements dans lesquels les propositions ont été évaluées est indiqué au tableau 5.

34. Les **services de gestion des installations** comprenaient notamment les locaux proposés pour le secrétariat de l'AMA, les locaux pour le laboratoire de l'AMA, l'emplacement du ou des bâtiments pour le secrétariat et le laboratoire de l'AMA, les salles de réunions et de conférences, les installations logistiques adéquates, y compris le transport, l'infrastructure de base, les établissements de santé et la résidence du Directeur général du secrétariat de l'AMA et son emplacement. Les services de gestion des installations représentaient 41,4 % de la note totale.

35. Le **système d'information et de gestion (SIG)** comprenait l'infrastructure Internet et des TIC dans le bureau, le laboratoire et la résidence du directeur général. Le système d'information et de gestion représentait 13,4 % de la note totale.

36. Les **Services de sûreté et de sécurité (SSS)** ont porté sur les évaluations de la sécurité au bureau proposé, au laboratoire, à la résidence du DG. Les services de sûreté et de sécurité représentaient 16,9 % de la note totale.

37. **Bureau du conseiller juridique (OLC)** l'évaluation a porté sur l'atmosphère politique du pays et la ratification des conventions internationales. L'évaluation du bureau du Conseiller juridique représentait 11,1 % de la note totale.

38. L'évaluation **de la Direction des finances** a porté sur l'exonération fiscale et douanière, le secteur bancaire et les transferts financiers. La Direction des finances représentait 12,1 % de la note totale.

39. **L'évaluation des services de protocole** a porté sur le logement et les séjours en hôtel et les exigences liées aux visas d'entrée. Les services de protocole représentaient 5,1 % de la note totale.

40. La notation de chaque pays candidat a été finalisée dans le pays par l'équipe d'évaluation. Le chef d'équipe et chaque expert ont signé chaque feuille de notation. Au terme de l'exercice de vérification des documents par tous les États membres candidats, après la mission, les scores de chaque État membre candidat ont été transférés dans une feuille Excel principale et comptabilisés.

Tableau 5 Pondération des notes par département

Département	Maximum	%	% Cumulé
Services chargés de la gestion des installations	41	41,4	41,4
Système d'information et de gestion	13,23	13,4	54,8

Services de sûreté et de sécurité	16,77	16,9	71,7
Bureau du conseiller juridique	11	11,1	82,8
Direction des finances	12	12,1	94,9
Services du protocole	5	5,1	100
Score total	99	100	

41. Les questions suivantes n'ont pas été notées :

- a. Question 1 sur la ville qui abritera le secrétariat et le laboratoire de l'AMA
- b. Questions répétées : 7,8,13,19,20,23,35,37,54,94,95,130,131,132 et 140 ont été considérées comme des questions répétées dans le questionnaire
- c. Les questions 174 et 175 portaient sur des facilités supplémentaires offertes et des annonces de contributions qui n'ont pas été soumises à la notation quantitative décrite ci-dessus. Ces données ont été saisies telles que fournies par chacun des États membres candidats dans le tableau 15.

IX. Présentation générale des conclusions de l'équipe d'évaluation

- a. **Descriptions générales des installations et services offerts par chaque État membre candidat**

42. Les conclusions relatives à chacun des principaux domaines d'évaluation de chacun des États membres candidats sont présentées ci-dessous. Des détails supplémentaires sont fournis dans les rapports d'évaluation nationaux respectifs (annexes 1 (a-h)).

i. République algérienne démocratique et populaire

Locaux permanents proposés pour le Secrétariat et le laboratoire temporaire de l'AMA

43. Il est proposé que le siège du Secrétariat de l'AMA soit situé dans un complexe existant de 40 800 m² composé de six (6) bâtiments plus deux (2) bâtiments techniques. Le complexe se trouve le long de la rue du 5 juillet, Ben Aknoun, coordonnées GPS : 36°45'16, 9" nord et 2°59'51, 6" est. Conformément à la signalisation sur place, le bâtiment a été inauguré le 15 juillet 2017. L'un des six (6) bâtiments peut être réaménagé en un laboratoire de contrôle temporaire.

44. Au moment de l'évaluation, le domaine proposé était utilisé et dispose d'une infrastructure TIC opérationnelle. L'infrastructure de réseaux est connectée à un prestataire de services Internet avec une liaison fibre optique dédiée et une adresse IP fixe de 100Mbits. Le prestataire de services Internet est Algérie Telecom; ils ont des capacités de fournir jusqu'à 1Go. La salle de serveur proposée est actuellement utilisée comme magasin. Elle peut bien servir de centre de données. C'est une salle sécurisée; on y a accès l'accès par un accès intelligent, elle dispose d'une alimentation électrique de réserve, d'un détecteur de fumée, d'un système de refroidissement régulier et d'une caméra externe. La salle de serveurs proposée n'était pas encore équipée. Toutes les armoires électriques sont connectées à une alimentation de secours centralisée et chaque

bureau est équipé de deux ou plusieurs prises de courant et de réseau (RJ45). Les locaux sont équipés de différents types de points d'accès de réseau Wi-Fi.

45. Les locaux sont situés à proximité de Ben Aknoun, au cœur de la ville d'Alger. Le quartier de Ben Aknoun est très sécurisé / protégé; certains ministères y sont situés. En outre, le quartier de Ben Aknoun abrite des organisations internationales et la communauté diplomatique. À quelques kilomètres du siège de l'AMA, il y a une caserne des sapeurs-pompiers, une équipe spéciale d'intervention de la police, une équipe d'alerte à la bombe et un hôpital. L'accès aux locaux proposés de l'AMA est bien protégé avec un terrain naturellement élevé. Au cours de l'évaluation, les contrôles de sécurité proposés pour l'AMA n'étaient pas dotés d'équipement de contrôle de sécurité.

Terrain proposé pour la construction d'un laboratoire permanent pour l'AMA

46. Le Gouvernement algérien a proposé un terrain de 14 000 m² situé dans la nouvelle ville de Sidi Abdellah dans la commune de Rahmania (coordonnées GPS: 36°41'16,3"N 2°54'35,9"E) dans une zone sécurisée réservée aux laboratoires pharmaceutiques et biotechnologiques et aux usines de production. Le site proposé pour le laboratoire permanent de l'AMA est situé à 10km du secrétariat proposé de l'AMA.

Résidence proposée pour le DG

47. Le Gouvernement algérien propose une villa de haut standing entièrement meublée de 185 m² dans une résidence d'état hautement sécurisée réservée aux membres du gouvernement algérien, également connue sous le nom de résidence d'État du Sahel – Club des Pins. Les locaux sont situés à 35 km de l'aéroport international, à 17 km du centre-ville et à 12 km du siège proposé du secrétariat de l'AMA (coordonnées GPS 36,7°N et 2,84°E).

48. La Villa n° 277 qui a été visitée comprend deux chambres entièrement équipées, un salon meublé avec canapé, TV et autres équipements, une salle à manger avec tous les meubles, une cuisine entièrement équipée, une salle pour le personnel de ménage, un système de climatisation, des chaudières, un parking pour 4-5 véhicules, un réservoir individuel d'eau de 1000L, un garage pour un véhicule et un espace tout autour de la villa.

49. La résidence proposée pour le directeur général est équipée d'une ligne téléphonique, d'une ligne Internet à fibre optique et d'une télévision numérique.

50. Le complexe où est située la résidence et le quartier environnant sont principalement occupés par des hauts fonctionnaires du gouvernement, et ils sont hautement protégés/sécurisés par une force de police. Les locaux disposent d'une clôture interne de 1,90m plus le mur de périmètre externe de 3,5m avec des dispositifs de sécurité appropriés, y compris des caméras de vidéosurveillance et une présence de sécurité de 24h/24 et de 7j/7 avec surveillance et un filtrage des accès.

Importation du terminal VSAT et de ses accessoires

51. Le VSAT et ses accessoires sont classés comme des équipements sensibles. Une autorisation est requise pour importer du matériel VSAT dans le pays. La demande d'autorisation d'importation et d'utilisation du matériel VSAT peut être acceptée ou rejetée selon les éléments d'appréciation de la sécurité des autorités. En outre, si l'importation de l'équipement est autorisée, le VSAT doit être utilisé par un prestataire de services local.

Centre de conférence

52. Le Centre International des Conférence Abdelatif Rahal d'Alger –(CIC) est le plus grand centre de conférence de la ville. Il est situé dans la zone sécurisée Club de Pins à 13km du Secrétariat de l'AMA. La salle principale est au centre du complexe, ce qui permet d'accueillir des conférences et des réunions ainsi que tous les types de cérémonies.

Hôpitaux centraux et installations de la chaîne du froid

53. Il y a des hôpitaux centraux bien équipés à Alger et des installations de chaîne de froid adaptées à l'aéroport international Houari Boumediene.

Hôtels et logement

54. Alger dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les détails fournis dans le rapport national. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international; ils coûtent entre 300 dollars américains et 1000 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

55. Les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales et leurs agents accrédités en Algérie sont exonérés d'impôts directs et/ou indirects, comme le prévoit la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et conformément à la réglementation algérienne en vigueur. Les institutions internationales sont tenues de présenter une facture pro forma avant l'achat de biens afin de bénéficier des exonérations de TVA. La TVA est d'abord payée puis remboursée.

56. Conformément à la réglementation algérienne en vigueur, la TVA est exonérée au préalable. Les missions doivent présenter une demande de certificat d'exonération. Il a été conseillé aux institutions internationales de déposer leurs demandes de remboursement de la TVA dans un délai de 4 mois. Les agents diplomatiques, les agents consulaires, les fonctionnaires internationaux ainsi que le personnel administratif et technique accrédité en Algérie sont exonérés de taxes sur les achats de biens et de services conformément à la réglementation en vigueur.

57. Toutes les banques commerciales algériennes sont autorisées à effectuer des services bancaires internationaux, y compris l'envoi et la réception de fonds (transferts sans fil) et les opérations bancaires en ligne. La ville compte 2 services de transfert d'argent internationaux, à savoir Money Gram et Western Union. Les banques algériennes fournissent également d'autres services bancaires, des prêts, des taux de rémunération des dépôts, des exonérations de frais bancaires, etc. aux organisations internationales et à leur personnel. Il n'y a pas de restrictions sur les transactions financières des organisations internationales et de leur personnel en termes de limites sur le montant/la fréquence des transferts, le montant à retirer en espèces, les transferts entre les comptes tenus en monnaies étrangères et locales.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

58. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des

sanctions de l'UA pour l'Algérie est indiqué au tableau 6.

Tableau 6 État des traités pertinents pour l'Algérie au 28 mars 2022

	TRAITÉ DE CRÉATION DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
ALGÉRIE 28.03.2022) (au	22 juin 2021	25 octobre 1965	14 avril 1964	14 avril 1964	NON	Aucun

Exigences liées au visa

59. L'exemption de visa pour les passeports diplomatiques et de service est accordée à sept (7) États membres de l'Union africaine. L'Algérie dispose de dispositions relatives au visa à l'arrivée (pour les visites officielles). Le personnel bénéficiant d'un contrat à durée déterminée de moins d'un an aura droit à un permis de séjour. Le personnel international travaillant en Algérie n'a pas besoin d'un visa de sortie pour quitter le pays à la fin de son contrat de travail.

ii. République arabe d'Égypte

Locaux temporaire proposés pour le Secrétariat et le laboratoire l'AMA

60. Les locaux temporaires proposés pour le Secrétariat et le laboratoire de l'AMA sont situés dans un complexe gouvernemental utilisé conjointement avec l'Autorité égyptienne des médicaments, à Kafr El-Jabal, Giza (coordonnées GPS – 29°59'30"N 31°08'56"E). Tout le quartier est bien sécurisé et protégé par la police. L'immeuble du bureau temporaire est un immeuble de 2 étages (G+1) qui peut accueillir jusqu'à quarante (40) employés. Au moment de l'évaluation, le bâtiment temporaire proposé pour le Secrétariat et le laboratoire de l'AMA était en construction, le secrétariat temporaire était achevé à 40 % et le laboratoire temporaire à 75 %. L'équipe a été informée que le bâtiment serait disponible dans les quatre (4) prochains mois.

61. Les portes, les fenêtres, les conduits pour les lignes électriques, le réseau de câbles des TIC, le réseau de sûreté et de sécurité, les installations sanitaires et de plomberie, y compris la connectivité à la ligne d'égout de la ville et d'autres équipements, n'ont pas encore été réalisés. La toiture et l'étanchéité n'étaient pas encore terminées.

62. À la date de l'évaluation, aucune disposition relative à l'accès pour personnes handicapées n'a été prise ou présentée conformément au plan de conception.

63. L'emplacement temporaire proposé pour le laboratoire de l'AMA est situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment partagé. Il n'y a pas d'espace de stationnement prévu dans les locaux temporaires proposés pour le bâtiment du Secrétariat et du laboratoire de l'AMA qui puisse être attribué au personnel de l'AMA et à ses visiteurs. Cependant, il y a assez de place sur la partie sud du terrain qui peut être aménagé et utilisé comme espace de stationnement pour l'AMA.

64. Le bâtiment était en construction au moment de l'évaluation, les installations des TIC n'étaient pas encore prêtes. Pas d'équipement du serveur, d'infrastructure et de points d'accès Wi-Fi, ni de système d'alimentation électrique de secours, ni d'infrastructure de

câblage réseau, ni de prises de courant et de réseau. Les technologies standard comme l'IP, le téléphone, points d'accès haute densité, l'alimentation de secours et armoires de câblage n'étaient pas encore installées.

65. Les locaux temporaires en construction ont une salle de serveurs qui a été achevée à 40%.

66. Les prestataires de services Internet en Egypte sont en mesure de fournir une liaison Internet dédiée avec une IP stable de 100 Mbits.

67. Le matériel de surveillance de la sûreté et de la sécurité n'avait pas encore été installé et un certificat d'occupation n'avait pas encore été délivré; les manuels sur le matériel de sûreté et de sécurité n'étaient pas disponibles.

Terrain proposé pour le Secrétariat et le laboratoire permanents de l'AMA

68. Le Gouvernement égyptien offre deux terrains pour le siège et le laboratoire permanents de l'AMA, dans la nouvelle capitale administrative du Caire, dans la zone des quartiers diplomatiques, qui peut accueillir jusqu'à 150-200 missions diplomatiques. L'équipe d'évaluation a été informée qu'un terrain dans le quartier diplomatique avait été réservé pour la construction du siège permanent et du laboratoire de contrôle de l'AMA comme suit:

- i. Siège permanent sur un terrain de 3900m² qui sera située près du siège administratif de la Banque africaine. Le terrain peut être utilisé pour le bureau et l'hébergement et ses coordonnées GPS sont 29°57'59N 31°45'2E.
- ii. Le terrain du laboratoire permanent de l'AMA sera situé dans la cite médicale de la capitale administrative avec une superficie totale de 2730m². Les coordonnées GPS du terrain sont respectivement 29°59'12"N et 31°41'5E; et 29°59'10"N et 31°41'5E.

Résidence proposée pour le DG

69. Au cours de la mission d'évaluation, aucun bâtiment n'a été offert comme résidence candidate pour le DG de l'AMA. Comme il n'y avait pas de bâtiment à évaluer au moment de l'évaluation, la section de résidence du DG AMA a donc été notée comme «**non applicable**» en ce qui concerne ce candidat.

70. **L'importation de VSAT et de ses accessoires** n'a pas été clarifiée au cours de la discussion et aucune documentation n'a été fournie concernant les politiques d'importation et d'exploitation du VSAT.

Centre de conférence

71. Le centre de conférence de Saint Regis situé à New Capital City, dans le nouveau Caire, dispose de tous les équipements nécessaires. Le centre est bien équipé avec tous les systèmes de conférence et peut accueillir des événements hybrides.

Hôpitaux centraux et installations de la chaîne du froid

72. L'Égypte dispose d'hôpitaux centraux au Caire et d'installations de chaîne du froid

appropriées à l'aéroport international du Caire.

Hôtels et logement

73. La ville du Caire dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport de pays. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international; elles coûtent entre 600 dollars américains et 1200 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

74. Le pays hôte prévoit des exonérations pour les impôts directs et indirects au bénéfice des institutions internationales et diplomatiques et de leur personnel. Les exonérations fiscales sont mises en œuvre de deux façons: l'une consiste à payer les taxes et à les réclamer dans les 45 jours qui suivent, l'autre option est d'obtenir une exonération au point de vente en présentant une attestation fiscale.

75. Toutes les banques algériennes sont autorisées à effectuer des services bancaires internationaux, y compris l'envoi et la réception de fonds (transferts sans fil). Il existe deux services de transfert d'argent, à savoir Western Union et Money Gram. Tous les services bancaires sont à la disposition des organisations internationales et de leur personnel. Il n'y a pas de restrictions sur les transactions financières des organisations internationales et de leur personnel en termes de limites sur le montant/la fréquence des transferts, le montant à retirer en espèces, les transferts entre les comptes tenus en monnaies étrangères et locales. Les mêmes réglementations s'appliquent à tous les segments du marché.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

76. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour l'Égypte est indiqué au tableau 7.

Tableau 7 État des traités pertinents pour la République arabe l'Égypte au 4 avril 2022

	TRAITÉ DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
ÉGYPTE (au 04.04.2022)	31 janvier 2022	25 octobre 1965	9 juin 1964	21 juin 1965	NON	Aucun

Exigences liées au visa

77. Il n'y a pas d'exemption de visa pour les États membres de l'Union africaine pour l'entrée en Égypte, cependant, huit (8) États membres de l'UA peuvent obtenir un visa à leur arrivée avec leur passeport diplomatique et de service et un (1) État membre peut obtenir un visa à l'arrivée avec des passeports diplomatiques, de service et ordinaires. Il a également été confirmé que le personnel de l'AMA bénéficiant d'un contrat à court terme de moins d'un an aura droit à un permis de séjour et qu'il n'y a pas d'obligation de visa de sortie.

iii. Royaume du Maroc

Locaux temporaire proposés pour le Secrétariat de l'AMA

78. Le Gouvernement du Royaume du Maroc a choisi le bâtiment situé au Centre Proet Souissi comme site temporaire pour abriter l'AMA. Le bâtiment était l'un des trois sites proposés. Le bureau temporaire proposé est un bâtiment nouvellement construit, il n'a pas auparavant été occupé. Il est situé dans le centre de Rabat, où se trouvent des habitations à usage résidentiel et des bureaux.

79. L'offre est un bâtiment avec 3 sous-sols, rez-de-chaussée + 2 étages au 3 Avenue Mohammed VI, Souissi (coordonnées GPS 33,958528N, 6,829083E). Le bâtiment est adjacent à la route principale avec une voie dédiée en parallèle et donne accès à la façade du bâtiment, au bureau du sous-sol et au parking souterrain avec des voies d'entrée et de sortie séparées vers la route principale.

80. Le bâtiment a six (6) étages avec une superficie totale de 7 200 m² qui peut accueillir plus de 120 employés; il est équipé d'un ascenseur de 10 passagers pour les six étages (3B +G+2F). Les trois sous-sols (1 bureaux + 2 aires de stationnement et salles techniques) ont une hauteur libre de 2,95 m avec un espace de stationnement pouvant contenir un maximum de 120 véhicules. La route principale en face de l'immeuble comporte quatre (4) voies sur le côté, avec une voie d'accès interne exclusive à deux voies et quatre (4) voies dans l'autre direction.

81. Les lignes d'alimentation électrique et d'infrastructure informatique sont toutes montées au mur et les cloisons de bureau peuvent être délimitées en fonction des exigences de l'AMA. Les canalisations sanitaires sont reliées au système principal d'évacuation des eaux usées de la ville et chaque étage dispose d'un total de six (6) toilettes. Des systèmes de sécurité incendie, y compris des extincteurs, des bouches d'incendie et des détecteurs de fumée avec caméra de vidéosurveillance, ont été trouvés sur place au moment de l'inspection.

82. Le bâtiment proposé n'était pas encore en service. Les armoires de câblage n'étaient pas équipées d'alimentation de secours (UPS). Deux prises de courant et une RJ45 étaient disponibles dans le bureau. Aucun point d'accès Wi-Fi n'a encore été installé, le câblage était en cours.

83. Les prestataires de services Internet au Maroc sont en mesure de fournir une liaison Internet dédiée avec une IP fixe de 100Mbs à 1Go. Les locaux temporaires disposent de quatre (4) salles techniques, dont une peut être utilisée comme salle de serveurs mais n'a pas encore été aménagée pour être un serveur et l'accès est une porte avec une clé.

84. Le Secrétariat temporaire proposé pour l'AMA est situé dans une zone sûre et sécurisée, à proximité des services de lutte contre les incendies et de la police d'intervention rapide. Le bâtiment est contrôlé par des caméras de vidéosurveillance installées à tous les endroits et la plupart des équipements de sécurité sont installés. Cependant, il n'y a pas de salle de contrôle pour les opérations de sécurité et de surveillance de l'ensemble du bâtiment et de ses environs. Le bâtiment compte plus de deux (2) chambres/espaces qui peuvent être utilisés pour établir un système de contrôle d'accès de sécurité. Les murs sont en verre et peuvent nécessiter d'être renforcés et

protégés par un volet métallique pour assurer la sécurité de l'équipement et des personnes dans le bâtiment.

85. Le bâtiment est également clairement délimité par une clôture périphérique, sauf du côté de la façade nord. Le paysage autour de la façade nord du bâtiment est suffisant pour protéger le bâtiment et empêcher les véhicules non autorisés d'avoir accès au bâtiment. Aucune certification de sécurité/d'occupation de l'autorité locale compétente n'a été fournie à l'équipe d'évaluation.

Bâtiments proposés pour le Secrétariat et le laboratoire permanents de l'AMA

86. Le Royaume du Maroc a indiqué qu'il construirait un siège permanent pour le secrétariat de l'AMA, à proximité du laboratoire de l'AMA.

87. Le terrain choisi de 3 719,3 m² destiné à la construction des locaux est situé sur l'avenue Abderrahim Bouabid, Hay Ryad, Rabat; coordonnées GPS 33°56'52,0"N, 6°53'07,5"W.

Résidence proposée pour le DG

88. Le Royaume du Maroc avait proposé deux villas chics pour les visites de sites et l'examen par l'équipe d'évaluation en tant que résidence officielle du Directeur général de l'AMA. Suite aux visites sur les deux sites, la villa de l'option 1 a été choisie comme résidence candidate pour le directeur général de l'AMA.

89. C'était une villa située au 3, rue Bani Anzar, avenue Oulad Frej, Souissi Rabat (coordonnées GPS : 33°57'57,0"N, 6°49'56,7"W) qui est à moins de 5 minutes en voiture du siège temporaire de l'AMA et du futur siège permanent de l'AMA. La villa a une superficie totale de 1600 m² avec 3 salles de séjour, 5 chambres autonomes, 2 cuisines, un ascenseur pour 6 personnes, un jardin, un garage intérieur pour deux véhicules, un parking extérieur pour 2 véhicules supplémentaires, 5 aires de stationnement devant la villa le long de la clôture extérieure, une piscine, une piscine intérieure chauffée, une salle pour le personnel de maison, une salle pour les jardiniers/une salle de garde et un accès pour les handicapés.

90. La résidence proposée dispose de lignes Internet et de lignes téléphoniques. La maison a une ligne Internet avec 200Mbits, est équipée de plusieurs détecteurs, et a été conçu comme une maison intelligente avec un contrôle de sécurité intelligent.

91. La résidence proposée pour le directeur général de l'AMA est située près d'un poste de lutte contre les incendies et d'un service d'intervention rapide de la police. La résidence est située dans un endroit sûr et sécurisé. Les locaux ont un mur périmétrique de 2,7m et sont équipés d'un système de vidéosurveillance et toutes les fenêtres et portes ont des volets de sécurité. La villa se trouve dans une zone diplomatique de plusieurs ambassades (Finlande, République tchèque, Philippines et Émirats arabes unis) et est à 250 m du centre commercial Mega Mall Rabat.

Importation du VSAT et de ses accessoires

92. L'importation est autorisée mais doit être exploitée par des prestataires de services locaux déjà en place et opérant dans le pays.

Centre de conférence

93. Le Palais des Congrès dispose de plus de dix (10) salles de réunion, dont un amphithéâtre, des salles de réunion et d'autres salles pouvant accueillir de grands événements. Il est bien équipé avec tous les équipements requis et peut accueillir des réunions hybrides

Hôpitaux centraux et installations de la chaîne du froid.

94. Le Maroc dispose d'hôpitaux centraux bien équipés à Rabat et d'installations de la chaîne du froid appropriées à l'aéroport international Mohammed V à Casablanca.

Hôtels et logement

95. Rabat dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport national. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international, qui coûte entre 600 dollars américains et 1000 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

96. Le Royaume du Maroc permet des exonérations, tant pour les impôts directs sur le revenu que pour les impôts indirects sur les biens, les travaux et les services pour les institutions internationales et diplomatiques. Les exonérations fiscales pour les institutions internationales et diplomatiques s'étendent à leur personnel pour l'achat de biens/travaux/services dans le pays/à l'étranger, aux membres accrédités au Maroc qui bénéficient du statut diplomatique. Cette exonération s'applique également aux organisations internationales et régionales et à leurs personnels accrédités au Maroc qui ont un statut diplomatique.

97. Toutes les banques commerciales marocaines sont autorisées à effectuer des services bancaires internationaux, y compris l'envoi et la réception de fonds (transferts sans fil) et les services bancaires en ligne.

98. Il existe neuf (9) services internationaux de transfert d'argent (envoi/réception d'argent) à l'étranger, opérant dans la ville où le bureau doit être situé à Rabat. Les banques commerciales marocaines offrent une gamme complète de services bancaires aux normes internationales, tant pour les institutions que pour les particuliers. Il n'y a pas de restrictions sur les transactions financières des organisations internationales et de leur personnel en termes de limites sur le montant/la fréquence des transferts, le montant en espèces à retirer, les transferts entre les comptes tenus en devises étrangères et en monnaies locales.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

99. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour le Maroc est indiqué au tableau 8.

Tableau 8 État des traités pertinents pour le Royaume du Maroc au 8 avril 2022

	TRAITÉ DE CRÉATION DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION	ÉTAT DES SANCTIONS
--	-----------------------------------	------------------------------------	---	--	--	-----------------------

					GÉNÉRALE DE L'OUA	
MAROC (au 08.04.2022)	5 avril 2022	NON	19 juin 1968	23 février 1977	NON	Aucun

Exigences liées au visa

100. Vingt-cinq (25) États membres de l'UA sont exemptés de l'obligation de visa pour l'entrée au Maroc. Le Royaume fournit un visa d'entrée à l'arrivée à la demande des missions diplomatiques et des organisations internationales ou régionales pour les États membres où il n'y a pas de représentation diplomatique et/ou consulaire marocaine. Une demande de visa est soumise à l'examen des autorités marocaines compétentes. Le délai de traitement du visa d'entrée au Maroc varie de 3 à 6 jours ouvrables.

101. Le Royaume du Maroc délivre une prolongation de séjour pour le personnel bénéficiant d'un contrat à durée déterminée (international/diplomatique) inférieur à six mois. Aucun visa de sortie n'est exigé pour les membres du personnel quittant le pays.

iv. République du Rwanda

Locaux permanents proposés pour le Secrétariat et le laboratoire temporaire de l'AMA

102. Le bâtiment Alliance Plaza, situé dans le quartier commercial de Kigali, est proposé pour le siège du Secrétariat de l'AMA et le laboratoire temporaire de contrôle de la qualité (coordonnées GPS 1,951614, 30,061127). L'ensemble du bâtiment est entièrement meublé et équipé. La pleine propriété du bâtiment doit être transférée à l'AMA.

103. Le bâtiment de dix (10) étages (rez-de-chaussée + 8); y compris deux (2) sous-sols pour le stationnement de cent vingt (120) voitures avec un parking extérieur supplémentaire pour cent quatre-vingts (180) voitures. Le bâtiment dispose d'un accès adapté aux personnes handicapées, de dispositifs de sécurité, d'un générateur, de réservoirs d'eau à panneaux solaires, d'une cafétéria et d'une usine de traitement des déchets.

104. Le bâtiment proposé est bien équipé avec des services de télécommunication (lignes téléphoniques et postes et ligne Internet) de trois prestataires de services Internet (ISP). Le principal est BSC et les deux (2) lignes de secours avec (2) ISP différents. Les prestataires de services Internet disponibles dans le pays peuvent fournir une largeur de bande Internet supérieure à 100Mbps avec fibre optique. La salle des serveurs est bien sécurisée grâce à un contrôle d'accès intelligent (empreinte digitale). Chaque bureau dispose de prises distinctes pour le réseau, l'électricité et pour l'alimentation de secours ou onduleur. Les salles de conférence du bâtiment sont bien équipées et peuvent accueillir des visioconférences adaptées aux réunions hybrides. Le pays s'engage à fournir un point d'accès et des contrôleurs Wi-Fi au-delà de la capacité actuelle, comme l'AMA peut l'exiger.

105. Le bâtiment est bien équipé avec des caméras de vidéosurveillance et est surveillé 24h/24 et 7j/7 par des agents qui travaillent par équipe/ par rotation. Des barrières de sécurité à barrière de bras existent et des blocs de béton sont installés à l'avant du bâtiment. Il y a des extincteurs d'incendie, des détecteurs de fumée et un système d'alarme de sécurité. 70 % du bâtiment est clôturé et la hauteur actuelle de la clôture de périmètre est supérieure à 1,65m. Le secrétariat proposé pour l'AMA est situé à 5km et 5

minutes en voiture de la police, de la caserne des sapeurs-pompiers et de l'hôpital les plus proches. Un certificat d'occupation du bâtiment par les autorités locales a été mis à la disposition de l'équipe d'évaluation.

Terrain proposé pour le laboratoire permanent de l'AMA

106. La République du Rwanda offre également des terres (1,99 hectares) pour la construction du laboratoire de l'AMA dans un délai de dix-huit (18) mois avec ses propres ressources (coordonnées GPS -1,983286, 30,106357).

Résidence proposée pour le DG

107. Une habitation à usage résidentiel de cinq (5) chambres est proposée pour le directeur général de l'AMA. Elle est située dans un nouveau projet de développement résidentiel de luxe appelé Vision City. La maison est située dans le quartier chic de Gacuriro, à 5,9 km du quartier central des affaires et à 6 km de l'aéroport international de Kigali, à 4,5 km de l'hôpital King Faisal, à 4,3 km de Green Hills academy et à 2,1 km du centre commercial le plus proche (coordonnées GPS -1,9295357274599503, 30,09055500861239).

108. Il y a un garage pour deux (2) voitures et un parking pour 4 voitures supplémentaires. La propriété offre également une large gamme d'installations et services, dont quatre groupes électrogènes centraux de 1000 KVA chacun, des moyens de lutte contre l'incendie, une sécurité centralisée pour le domaine, un court de tennis, un terrain de basket-ball et une piste cyclable.

109. La résidence du directeur général est équipée d'une ligne de télécommunication et tous les accessoires pour Internet sont en place.

110. La résidence proposée pour le directeur général est située dans un bâtiment sûr et sécurisé où tous les besoins en matière de sûreté et de sécurité sont en place. La sécurité physique, la sécurité de haute technologie et les moyens de lutte contre l'incendie ont tous été installés. Les distances jusqu'au poste de police, à la caserne des sapeurs-pompiers et à l'hôpital les plus proches sont à moins de cinq (5) minutes de la résidence.

Importation du VSAT et de ses accessoires

111. L'importation du VSAT et de ses accessoires est autorisée. L'AMA aura les pleins pouvoirs en termes d'importation, d'installation et de prestataire de services.

Centre de conférence

112. Les salles de conférence à l'intérieur du bâtiment proposé pour l'AMA et du Centre de congrès de Kigali (KCC) sont bien équipées avec l'infrastructure requise des systèmes informatique et peuvent accueillir des réunions hybrides. Le KCC est le plus grand et le plus moderne des centres de conférence de la ville. La structure dispose d'un auditorium et des salles de réunion adaptés.

Hôpital central et installations de la chaîne du froid

113. Le Rwanda dispose d'hôpitaux centraux à Kigali et d'installations de chaîne du froid appropriées à l'aéroport international de Kigali.

Hôtels et logement

114. Kigali dispose d'une gamme d'hôtels 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport par pays. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international, qui coûte entre 500 USD et 1000 USD.

Secteur bancaire, impôt et douanes

115. Les privilèges et immunités comprennent notamment des exonérations fiscales indirectes sur les biens, les travaux et les charges supportées localement et à l'échelle internationale. Le remboursement de la TVA peut être demandé dans un délai de 3 mois à compter de la date des transactions, sinon il est annulé. Chaque personnel international se fera délivrer un numéro d'identification fiscale (TIN) pour réclamer la TVA sur présentation des reçus y afférents. L'AMA présentera une communication officielle avec tous les reçus/documents appropriés pour le remboursement de la TVA. Les services de remboursement de la TVA comprennent le loyer, la communication, les hôtels, les restaurants, les carburants pour les véhicules à moteur portant la plaque d'immatriculation CD/CMD, etc. La requête sera soumise en ligne. Ces dispositions figurent dans le Manuel du Protocole du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Rwanda.

116. Le personnel international est autorisé à ouvrir des comptes en devises étrangères et locales et à faire des retraits dans ces devises sans aucune restriction et/ou difficulté de la part des banques, ainsi qu'à utiliser des cartes bancaires parce qu'ils ne sont assujettis à aucune restriction. Le personnel international a droit à des prêts dès sa prise de fonction.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

117. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour le Rwanda est indiqué au tableau 9.

Tableau 9 État des traités pertinents pour la République du Rwanda au 9 mars 2022

	TRAITÉ DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
RWANDA (au 04.04.2022)	6 janvier 2020	25 octobre 1965	24 avril 1964	30 juin 1974	22 juillet 1985	Aucun

Exigences liées au visa

118. La politique du Rwanda en matière de visas est qu'il n'y a pas d'obligation de visa pour tous les ressortissants de l'Union africaine, du Commonwealth et de la Francophonie. Visa à l'arrivée pour tous les autres ressortissants. De même, aucun visa de sortie n'est nécessaire pour quitter le pays à la fin du contrat de personnel.

119. Le personnel international bénéficiant d'un contrat à court terme a droit à des permis de séjour pour faciliter son travail. Les privilèges et immunités figurent dans le Manuel du Protocole du ministère des Affaires étrangères et de la coopération

internationale, dans les instruments internationaux et dans l'Accord de siège signé.

v. République Unie de Tanzanie

Locaux temporaire proposés pour le Secrétariat et le laboratoire de l'AMA

120. Le siège temporaire proposé pour le Secrétariat de l'AMA sera situé au Centre international de conférence d'Arusha (AICC) (coordonnées GPS -3,354119070520166, 36,69231335144748). Le 4^e étage de l'immeuble de Ngorongoro, d'une superficie totale de 800m² est proposé pour le bureau. L'AICC est situé au centre-ville d'Arusha, à environ 50km de l'aéroport international Kilimanjaro. Le bureau temporaire proposé est un étage vacant, qui était auparavant occupé et qui nécessite des rénovations majeures. L'AICC dispose de nombreux équipements, dont plusieurs salles de réunion de différentes tailles disponibles pour la location, une cafétéria, un groupe électrogène de 650KVA, un forage et des réservoirs d'eau souterraine, un espace de stationnement pour 200 voitures partagé entre les locataires. 50 espaces de stationnement peuvent être attribués à l'AMA.

121. Les locaux temporaires proposés pour le laboratoire de l'AMA se trouvent dans un bâtiment séparé situé à environ 1 kilomètre de l'AICC (coordonnées GPS -3,370500, 36,700007) au 360 degré de la rue Kaunda. Le bâtiment dispose de 11 chambres et de 5 toilettes; d'un logement de service de deux chambres et d'un bâtiment latéral de 2 chambres qui peuvent être utilisées pour des activités de laboratoire. Il dispose d'un forage en plus de la source d'eau de la ville. Le bâtiment appartient à l'AICC, qui relève du ministère des Affaires étrangères et de la coopération est-africaine.

122. Au 4^e étage du Centre international de conférence d'Arusha (AICC), il y a des prises de réseau et d'électricité, mais elles ne fonctionnent pas. Le bureau a besoin d'être rénové et la ligne de télécommunication ou le câblage doit être conçu. Le prestataire de services Internet (ISP) disponible dans le pays peut fournir une largeur de bande Internet bande supérieure à 100Mbps avec fibre optique.

123. Les différentes entrées et sorties sont bien surveillées par des agents de sécurité et par une salle de caméras de vidéosurveillance avec plus de 100 caméras placées sur le terrain. Le 4^e étage du Centre international de conférence d'Arusha (AICC) dans son état actuel nécessite des dispositions sécuritaires; il n'y a pas d'extincteurs, il n'y a pas de signalisation sûreté et de sécurité; la plupart des charnières et des goupilles de sécurité ne sont pas bien situées et soudés afin d'empêcher un retrait facile ; il n'y a pas d'alarme incendie. Un système de diffusion audio est disponible et fonctionne correctement.

Terrains proposés pour le Secrétariat et le laboratoire permanents de l'AMA

124. Un terrain d'une superficie comprise entre cinq (5) et vingt (20) hectares pour la co-implantation du Secrétariat permanent et du laboratoire a été proposé. Le terrain proposé pour la construction d'un secrétariat et d'un laboratoire est situé dans une nouvelle zone d'aménagement allouée aux organisations internationales (par exemple les Nations Unies et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples).

Résidence proposée pour le DG

125. L'équipe nationale a convenu de laquelle des deux (2) résidences proposées serait utilisée comme référence pour l'emplacement et les caractéristiques de sûreté et sécurité. La maison est située dans un quartier résidentiel dans un rayon de 5km du quartier central

des affaires et à 5,7km de l'AICC (coordonnées GPS -3,396087, 36,719039). La maison dispose des éléments suivants: un terrain de 700 m²; 4 chambres à coucher autonomes; un salon et une salle à manger; une cuisine et un garde-manger; un salon familial auxiliaire; des logements indépendants pour les domestiques ; 1 buanderie; un espace de stationnement pour plus de 6 voitures; 6 000L de réservoir d'eau; une possibilité de raccordement de groupe électrogène. Dans l'ensemble, la structure du bâtiment est intacte, mais nécessite des travaux généraux d'entretien et de nettoyage. La résidence proposée pour le DG de l'AMA est située à 5km et 5 minutes en voiture de la police, du poste de pompiers et de l'hôpital le plus proche.

126. La résidence proposée pour le DG est équipée d'une ligne de télécommunication et prête à être utilisée dès l'abonnement à Internet.

127. La résidence proposée pour le DG possède une clôture de périmètre suffisamment haute pour empêcher toute intrusion et est équipée de fils barbelés électriques et d'un système d'alarme sensible aux intrusions. Il n'y a pas de salle de contrôle CCTV dans les locaux; pas d'extincteurs installés, ni de système de détection de fumée.

128. Importation du VSAT et de ses accessoires - l'importation du VSAT et de ses accessoires est autorisée. L'AMA aura un contrôle total en termes d'importation, d'installation et de prestataire de services.

Centre de conférence

129. Le Centre international de conférences d'Arusha (AICC) est le centre de conférence présenté par l'équipe nationale. Il dispose de plusieurs salles de réunion, de conférence et polyvalentes qui peuvent être utilisées de manière flexible pour diverses organisations.

Hôpital et installations de la chaîne du froid

130. La Tanzanie dispose d'hôpitaux centraux bien équipés à Arusha et d'installations de chaîne du froid appropriées à l'aéroport international du Kilimanjaro.

Hôtels et logement

131. Arusha dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport national. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international, à partir de 300 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

132. Au niveau général, les instruments internationaux pertinents et les lois fiscales et douanières de la Tanzanie sont appliqués en vue d'accorder des exonérations fiscales et douanières, des privilèges et immunités aux représentants diplomatiques, aux organisations internationales et au personnel résidant à Arusha. Les privilèges et immunités comprennent des exonérations fiscales directs sur les revenus et les bénéfices; des impôts indirects sur les biens, les travaux et les services acquis localement et internationalement; le remboursement de la TVA dans les 6 mois suivant la date des transactions.

133. Le personnel international se fera délivrer des numéros d'identification fiscale (TIN) pour réclamer la TVA sur présentation des reçus y afférents, tandis que l'AMA présentera une communication officielle avec tous les reçus/documents pertinents pour le remboursement de la TVA. Tous les documents relatifs au remboursement de la TVA seront soumis au ministère des Affaires étrangères pour transmission ultérieure à l'autorité compétente en vue de leur traitement.

134. Le personnel international est autorisé à ouvrir des comptes en devises étrangères et locales et à retirer de l'argent sans aucune restriction et/ou difficulté auprès de ces banques. Les cartes bancaires sont utilisées sans restriction. Le personnel international a accès à des prêts avec intérêt et il n'y a pas d'exonérations sur les charges bancaires. Les frais bancaires et les intérêts sur les prêts varient d'une banque à l'autre.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

135. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour le République Unie de Tanzanie est indiqué au tableau 10.

Tableau 10 État des traités pertinents pour la République Unies de Tanzanie au 15 mars 2022

	TRAITÉ DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
TANZANIE (au 15.03. 2022)	SIGNATURE UNIQUEMENT 10 août 2021	22 mars 1985	5 novembre 1962	18 mai 1977	NON	Aucun

Exigences liées au visa

136. Le passeport de l'Union africaine est reconnu dans le pays. Au total, dix-neuf (19) passeports nationaux africains n'ont pas besoin de visa pour se rendre en Tanzanie et aucun visa de sortie n'est requis pour quitter la Tanzanie à la fin du contrat. Les permis de

séjour sont délivrés au personnel international bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.

vi. République de Tunisie

Locaux temporaires pour abriter le Secrétariat de l'AMA

137. La Tunisie propose un bâtiment de six (6) étages avec sous-sol, sol, mezzanine et trois (3) étages actuellement en construction comme siège du Secrétariat permanent de l'AMA, situé à Berges du Lac II, Tunis (coordonnées GPS de 36°50'33" N 10°16'43" E). Les colonnes et les poutres des 2^e et 3^e étage ne sont pas encore terminées. Tous les travaux de finition, y compris l'installation de cinq (5) ascenseurs, du système du courant alternatif à haute tension et d'autres commodités, n'ont pas encore été effectués. Selon la conception architecturale fournie, la superficie totale est de 9053m².

138. Les prestataires de services Internet en Tunisie sont en mesure de fournir une liaison Internet dédiée avec un IP fixe de 100Mbits à 1Go.

139. Le bâtiment dispose de plusieurs salles techniques, dont l'une peut servir de salle de serveurs. Mais au moment où nous avons visité le bâtiment proposé en construction, la salle de serveurs n'était pas prête à l'emploi. La salle de serveurs n'était pas encore équipée, aucune armoire de câblage et aucune alimentation de secours (UPS) n'étaient en place au moment de l'évaluation.

140. Les bureaux disposent de deux ou plusieurs prises d'alimentation et de réseau (RJ45). Aucun point d'accès Wi-Fi n'était disponible mais le câblage était en place,

141. Il n'y avait pas de caméras de vidéosurveillance au moment de l'évaluation. Le Secrétariat temporaire proposé de l'AMA ne disposait pas d'une certification du système de sécurité délivrée par les autorités locales car il était encore en construction. L'équipement de contrôle de sécurité n'a pas été installé et le poste de contrôle de sécurité n'avait pas été établi. Le mur du bâtiment est doté d'un revêtement en verre et ne dispose pas d'une distance d'écartement suffisante pour protéger ses occupants des voitures piégées.

Locaux permanents pour abriter le Secrétariat de l'AMA

142. Le laboratoire permanent proposé par le gouvernement tunisien, également connu sous le nom de Laboratoire Ben Arous, est situé rue du 1^{er} mai Nouvelle Médina, Ben-Arous sur un terrain de 3500m² (coordonnées GPS 36°44'49" N 10°12'59" E). Le bâtiment d'un étage a une superficie totale de 1500 m² avec un espace administratif de 500 m² tandis que la superficie du laboratoire est de 1000 m².

143. Il n'y avait pas de caméras de vidéosurveillance au moment de l'évaluation dans le bâtiment permanent proposé pour le Secrétariat de l'AMA et il n'y avait pas de certification de système de sécurité car il était encore en construction.

Locaux permanents pour abriter le laboratoire de l'AMA

144. Le Gouvernement tunisien a également proposé un laboratoire qui est en construction. La superstructure est achevée mais la plupart des accessoires n'ont pas encore été installés. La superficie totale du laboratoire est de 4000 m² (coordonnées GPS 36°44'49" N 10°12'59" E.)

145. Le bâtiment proposé pour le laboratoire de l'AMA dispose d'une salle de réception, de sept (7) bureaux, d'une (1) salle d'archives, d'une salle d'échantillons, d'un entreposage central, de vestiaires pour hommes, de vestiaires pour femmes, d'une (1) salle de bains, d'une (1) salle de formation pour cent (100) personnes, d'une (1) salle de repos, de deux (2) toilettes chacune (hommes et femmes). Il dispose également des départements techniques suivants : microbiologie + département des aliments (huit (8) salles de laboratoire + stockage = stérilisation = préparation) ; département physico-chimie (sept (7) salles de laboratoire) ; département de microbiologie des eaux usées + entomologie (onze (11) salles de laboratoire). En outre, le bâtiment dispose des pièces auxiliaires suivantes: 1 chaufferie, 1 salle des déchets, 1 salle de transformation, 1 salle des groupes électrogènes, 1 buvette, 1 jardin avec toilettes. Le site du laboratoire est équipé d'un transformateur électrique triphasé d'une puissance de 630KVA et d'un groupe électrogène de secours de 75KVA. Au moment de l'évaluation, le laboratoire était à 80 % de taux de finition. De nombreux équipements de bureau et de laboratoire doivent encore être installés, y compris la connexion Internet. Les unités du système de courant alternatif à haute tension et de filtrage sont déjà installées et entièrement fonctionnelles. Les locaux disposent d'espace de stationnement pour 20 véhicules et d'un terrain supplémentaire disponible à l'arrière du bâtiment qui peut être convertie en 20 espaces de stationnement supplémentaires pour véhicules

146. La hauteur minimale de la clôture de périmètre du laboratoire permanent proposé de l'AMA est de 1,65m; il n'y avait pas de caméras de vidéosurveillance au moment de l'évaluation des locaux du laboratoire permanent proposé. L'équipement de contrôle de sécurité n'a pas été installé et le poste de contrôle de sécurité n'a pas été installé.

Résidence proposée pour le DG

147. L'équipe d'évaluation a également visité les deux (2) résidences proposées pour le directeur général de l'AMA. Au terme de la visite de chacun des deux (2) sites par l'équipe d'évaluation, les représentants du Gouvernement de la République tunisienne ont été invités à faire une proposition quant au choix de leur premier site pour abriter la résidence du Directeur général. Le Gouvernement de la République tunisienne a proposé la résidence située rue Taieb Mhiri à Sidi Bou comme leur premier choix (coordonnées GPS - 36°52'28" N 10°20'48" E). Il est composé de quatre (4) chambres situées au premier étage et d'une (1) au rez-de-chaussée. La propriété a une zone terrestre de 5336m² et la maison avait une superficie totale de 1160m² (sous-sol 450m², rez-de-chaussée 450m², garages 150m² et studio 110m²). La villa est située dans une zone hautement sécurisée et nécessitera un niveau modéré de maintenance corrective pour la rendre pleinement opérationnelle.

148. La villa proposée pour le DG dispose de lignes Internet et de lignes téléphoniques. La maison a une ligne Internet avec 200Mbits, a plusieurs capteurs, et a été conçu comme une maison intelligente avec un contrôle de sécurité intelligent.

149. Au moment de la visite d'évaluation à la résidence proposée pour le DG de l'AMA, il n'y avait pas de caméras de vidéosurveillance à l'intérieur des locaux; il n'y avait pas de système de détection d'incendie.

150. Importation du VSAT et de ses accessoires : L'importation de VSAT et de ses accessoires est autorisée, mais l'exploitation relève de prestataire de services locaux existants opérant dans le pays.

Salles de conférence

151. Le Centre de conférence du Palais de la culture possède des équipements de différentes tailles, notamment pour l'opéra et le théâtre. Le centre dispose de grandes salles pour accueillir des réunions de différentes tailles mais dispose de peu de petites salles. Les chambres disponibles sont équipées de matériel audio, vidéo et autres équipements modernes de conférence. Le Centre peut accueillir des réunions hybrides.

Hôpital central et installations de la chaîne du froid

152. La Tunisie dispose d'hôpitaux centraux bien équipés à Tunis et d'installations de chaîne du froid appropriées à l'aéroport international Carthage de Tunis.

Hôtels et logement

153. La Tunisie dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport national. Des appartements de 1 à 3 chambres et des maisons de 3 et 4 chambres sont disponibles pour des locations allant de 700 américains à 1500 américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

154. Exonérations fiscales et douanières : Les institutions internationales sont exonérées d'impôts directs sur les revenus et les bénéfices en Tunisie en application des conventions internationales conclues avec le gouvernement tunisien ou auxquelles la Tunisie a adhéré et ayant accompli les procédures d'entrée en vigueur conformément à la législation en vigueur. Les missions diplomatiques sont exonérées d'impôts en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

155. Il y a deux options d'exemptions fiscales; la première consiste à payer à demander le remboursement de la taxe, la deuxième option est d'être exemptée au point de vente en présentant un certificat d'exonération fiscale. Dans les cas où les institutions internationales et diplomatiques paient et réclament des taxes, la date limite de dépôt d'un dossier pour le remboursement de la taxe sur les biens achetés localement, les services et les travaux fournis est fixée à un mois après chaque trimestre. Les employés des organisations internationales et des missions diplomatiques bénéficient d'exemptions fiscales pour les achats locaux de biens, de services et de travaux.

156. Toutes les banques commerciales tunisiennes sont autorisées à effectuer des services bancaires internationaux, y compris l'envoi et la réception de fonds (transferts sans fil) et les services bancaires en ligne. La ville compte 2 services de transfert d'argent internationaux, à savoir Money Gram et Western Union. Les banques tunisiennes fournissent également d'autres services bancaires, des prêts, des taux des intérêts servis sur les dépôts, des exonérations de frais bancaires, etc. aux organisations internationales et à leur personnel. Il n'y a pas de restrictions sur les transactions financières des organisations internationales et de leur personnel en termes de limites sur le montant/la fréquence des transferts, le montant en espèces à retirer, les transferts entre les comptes tenus en devises étrangères et locales.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

157. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour la Tunisie est indiqué au tableau 11.

Tableau 11 État des traités pertinents pour la République du Tunisie au 13 avril 2022

	TRAITÉ DE CRÉATION DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
TUNISIE (au 13.04.2022)	13 octobre 2021	25 octobre 1965	24 janvier 1968	8 juillet 1964	NON	AUCUN

Exigences liées au visa

158. Environ neuf (9) États membres de l'UA sont exemptés des exigences de visa pour l'entrée en Tunisie et environ vingt-trois (23) États membres de l'UA peuvent obtenir un visa à leur arrivée avec un passeport officiel/de service et diplomatique. La politique du pays prévoit un visa d'entrée à l'arrivée par les missions diplomatiques et les organisations internationales ou régionales une fois que la liste des participants et la note verbale pour la visite officielle en Tunisie sont communiquées. Le traitement du visa pour une mission officielle ne prend qu'une journée dans des circonstances normales et la Tunisie n'exige pas de visa de sortie pour les membres du personnel quittant le pays à la fin de leurs contrats.

vii. République d'Ouganda

Terrain proposé pour le Secrétariat et le laboratoire temporaires de l'AMA

159. Le gouvernement ougandais a proposé d'installer le Secrétariat et le laboratoire de l'AMA dans un nouveau bâtiment en construction pour son Administration nationale des médicaments (NDA) dans le quartier central des affaires de Kampala (coordonnées GPS 0,326757, 32,575304). Le bâtiment a quinze (15) étages avec deux (2) niveaux de sous-sol, un rez-de-chaussée et douze (12) étages supérieurs. Du sous-sol au 3^e étage, le bâtiment est conçu pour abriter des bureaux ouverts et les étages du 4^e au 11^e sont conçus pour des laboratoires. La proposition de l'Ouganda est d'affecter le 1^{er} et le 2^e étage au Secrétariat de l'AMA et le 3^e et le 4^e étage au laboratoire de l'AMA.

160. Au moment de l'évaluation, la construction du bâtiment (à l'exclusion du mobilier, du matériel de bureau et de laboratoire) était estimée à 95% de taux de finition. Les matériaux de sol, de mur, de plafond et de la façade sont tous sur place et sont en cours d'installation. Deux (2) groupes électrogènes d'une capacité totale de 1100kVA (550KVA chacun) sont installés. Un réservoir d'eau, des gicleurs de sécurité incendie et des tuyaux avec réservoir séparé sont installés. Les sections de laboratoire du bâtiment, du 4^e à 11^e étage, ont également des «plafonds pratiques» de 1,7 mètres de hauteur, ce qui contribue à la commodité de l'infrastructure de service.

161. Caractéristiques principales du bâtiment : 36 espaces de stationnement au sous-sol et plus de 100 dans l'enceinte; une surface bâtie totale de 6 718 m²; 52 000 litres de réservoir d'eau; des toilettes correctement conçues pour les hommes, les femmes et les

personnes handicapées; un espace pour chauffer les aliments et une cafétéria ; un système de ventilation central; 1 station d'épuration des eaux usées.

162. Étant donné que le bâtiment était en construction, l'infrastructure de gestion de l'information en était encore à ses débuts. Par exemple, la charpente était visible, mais les câbles du réseau n'étaient pas encore tirés au moment de l'évaluation. Le bureau proposé de l'AMA était en construction au moment de l'évaluation. La salle de conférence est conçue pour abriter des réunions hybrides.

163. Le siège proposé de l'AMA est encore en construction : bon nombre des dispositifs et des caractéristiques de sécurité attendues ne sont pas encore installées, il dispose d'un espace de stationnement non matérialisé; aucun détecteur de fumée, aucune alarme incendie ou système d'intrusion n'est installé; il n'y a pas de barricades de type 'jersey' pour bloquer l'accès à l'entrée des locaux, aux immeubles de bureaux et aux installations et services, car le bâtiment est encore en construction. Il n'y a pas encore le système de contrôle d'accès de sécurité supplémentaire requis pour renforcer les zones sensibles (salle de serveurs, bureau du chef de mission, salle de contrôle des équipements de sécurité, bureau des finances et laboratoire) car le bâtiment est encore en construction.

Terrain proposé pour le Secrétariat et le laboratoire permanents de l'AMA

164. Le terrain proposé pour la construction du laboratoire de l'AMA et du Secrétariat permanent AMA est situé près des laboratoires nationaux de santé de l'Ouganda à Kampala (coordonnées GPS -0,311269, 32,659310). Le terrain a une superficie de plus de 10 hectares, bien que la superficie réelle attribuée à l'AMA n'ait pas été précisée. Le siège proposé pour le secrétariat de l'AMA est situé à 5km et 5 minutes en voiture du poste de police, de la caserne des sapeurs-pompiers et de l'hôpital les plus proches.

Résidence proposée pour le DG

165. L'habitation à usage résidentiel proposée pour le Directeur général par le Gouvernement ougandais est située dans un quartier résidentiel de haute classe où se trouvent des résidences de différentes ambassades (coordonnées GPS 0,33806173705429327, 32,59466719965077). La maison proposée est un bien immobilier d'un étage appartenant au gouvernement. Elle est composée de trois (3) chambres, d'un vaste terrain et d'un jardin bien entretenu. Les caractéristiques de la propriété comprennent un terrain de 2000m²; trois (3) chambres, dont une (1) était une chambre principale autonome et les deux (2) autres chambres avaient une toilette commune; un salon et une salle à manger; une cuisine et un garde-manger; des logements indépendants pour le personnel de maison; une buanderie; un espace de stationnement pour plus de six (6) voitures; 6 000L de réservoir d'eau; une alimentation solaire de secours. La structure du bâtiment est intacte et la maison était en cours de rénovation au moment de l'évaluation.

166. Au moment de l'évaluation, la résidence du DG n'était pas encore équipée d'une ligne de télécommunication.

167. À la résidence proposée pour le DG, la plupart des dispositifs de sûreté et de sécurité sont en place. Cependant, certains besoins supplémentaires n'étaient pas disponibles, comme les extincteurs, les détecteurs de fumée, le système d'alarme incendie et d'intrusion et la salle de contrôle de la vidéosurveillance. Le siège proposé pour le secrétariat de l'AMA est situé à 5km et 5 minutes en voiture du poste de police, de

la caserne des sapeurs-pompiers et de l'hôpital les plus proches.

168. Importation du VSAT et de ses accessoires - l'importation du VSAT et de ses accessoires est autorisée. L'AMA aura les pleins pouvoirs en termes d'importation, d'installation et de prestation de services.

Centre de conférence

169. La plupart des hôtels de Kampala disposent de centres de conférence et de réunion, conformément aux renseignements fournis dans le rapport national.

Hôpital central et installations de la chaîne du froid

170. L'Ouganda dispose d'hôpitaux centraux bien équipés à Kampala et d'installations de chaîne du froid appropriées à l'aéroport international d'Entebbe.

Hôtels et logement

171. Kampala dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport national. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international. Ils coûtent entre 300 dollars américains et 700 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

172. Au niveau général, les instruments internationaux pertinents et les lois fiscales et douanières de l'Ouganda sont appliqués pour accorder des exonérations fiscales et douanières, des privilèges et immunités aux représentations diplomatiques, aux organisations internationales ainsi qu'à leur personnel. Les privilèges et immunités comprennent notamment des exonérations d'impôts directs sur les revenus et les bénéfices; des exonérations d'impôts indirects sur les biens, les travaux et les services exécutés localement et internationalement et le remboursement de la TVA dans les 6 mois à compter de la date des transactions.

173. Le personnel international se fera délivrer des numéros d'identification fiscale (TIN) pour demander le remboursement de la TVA sur présentation des reçus y afférents, tandis que l'AMA présentera une communication officielle avec tous les reçus/documents pertinents pour le remboursement de la TVA. Tous les documents relatifs au remboursement de la TVA seront soumis au ministère des Affaires étrangères pour transmission ultérieure à l'autorité compétente en vue de leur traitement.

174. Les services de transfert Western Union et Money Gram sont disponibles pour envoyer et recevoir de l'argent. Le personnel international est autorisé à ouvrir des comptes en devises étrangères et locales et à les retirer. Les cartes bancaires sont utilisées pour le retrait assorti de restrictions; cependant, il n'y a aucune restriction lors du retrait à la banque. Le personnel international a accès à des prêts avec intérêt mais n'y a pas d'exonération sur les frais bancaires. Les frais bancaires et les intérêts sur les prêts varient d'une banque à l'autre.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

175. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour l'Ouganda est indiqué au tableau 12.

Tableau 12 État des traités pertinents pour la République d'Ouganda au 21 mars 2022

	TRAITÉ DE CRÉATION DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
UGANDA (au 21.03.2022)	3 décembre 2021	25 octobre 1965	15 avril 1965	10 novembre 2021	NON	AUCUN

Exigences liées au visa

176. Le passeport de l'Union africaine est reconnu dans le pays. La politique des visas permet aux ressortissants de dix-huit (18) États membres de l'Union africaine d'entrer en Ouganda sans visa. Aucun visa de sortie n'est nécessaire pour quitter le pays pour le personnel qui a terminé ses contrats. Les permis de séjour sont également délivrés pour le personnel international sous contrat à durée déterminée.

viii. République du Zimbabwe.

Terrains proposés pour les locaux temporaires du Secrétariat et du laboratoire de l'AMA

177. Le Zimbabwe a proposé deux bâtiments identiques situés dans un parc de bureaux appelé Celestial, où se trouvent également d'autres bureaux appartenant à l'Agence nationale de sécurité sociale, pour abriter temporairement les bâtiments du Secrétariat et du laboratoire de l'AMA. Les coordonnées GPS des bâtiments sont - 17,786237, 31,076808.

178. Au cours de l'évaluation, il a été confirmé que chacun des bâtiments avait les espaces et aménagements suivants : 3 étages au total (rez-de-chaussée+2); chaque étage a une superficie de 600 m² et une superficie totale de 1 800 m² avec aménagement en espace ouvert. Un espace de stationnement de 53 voitures est réservé dans la zone de stationnement adjacente; des toilettes bien réservées pour les hommes et les femmes mais sans accès pour personnes handicapées; un système de chauffage, de ventilation et climatisation est installé; des systèmes de vidéosurveillance; un groupe électrogène 30 KVA est disponible pour le bâtiment abritant le bureau et un groupe électrogène de secours de 500KVA pour l'ensemble du parc; les panneaux solaires installés sur le toit alimentent uniquement l'onduleur du serveur ; un réservoir d'eau de 10 000 litres avec de l'eau souterraine. Il y a une cuisinette à chaque étage. Les déchets des bâtiments sont directement raccordés au réseau d'égout de la municipalité.

179. Les structures du bâtiment sont intactes et ne nécessitent que des cloisonnements et d'autres modifications fonctionnelles.

180. Au moment de l'évaluation, l'un des bâtiments proposés était utilisé; il dispose d'une infrastructure des TIC opérationnelle. Les prestataires de services Internet au Zimbabwe sont en mesure de fournir une liaison Internet dédiée avec une IP fixe de 100Mbits à 1Go.

181. Les locaux temporaires proposés disposent d'une salle de serveurs avec

climatisation, d'un détecteur de fumée, d'un extincteur automatique et d'un système d'alimentation de secours. Le serveur est sécurisé grâce à un accès intelligent (carte à puce, empreinte digitale et code d'accès) et des caméras à l'intérieur et à l'extérieur.

182. La salle de serveurs proposée dispose d'installations matérielles. Les points d'accès Wi-Fi ont été installés. Chaque armoire de câblage est équipée d'une alimentation de secours (UPS) et le bureau dispose d'au moins deux prises d'alimentation et de réseau.

183. Les bâtiments temporaires proposés pour les bureaux et le laboratoire de l'AMA sont dans un parc à bureaux, suffisamment espacés pour ne pas mettre à mal la sécurité. Les bâtiments sont situés dans une rue à sens unique. La clôture périmétrique doit être renforcée par des dispositifs de sécurité supplémentaires comme des barbelés, du fil électrique et un système d'alarme de détection des intrusions. Il n'y a pas de renforcement de type jersey/barricade à la porte d'entrée. Les deux bâtiments ne disposent pas de machine de contrôle de sécurité à l'entrée.

Terrain proposé pour les locaux permanents du Secrétariat et du laboratoire de l'AMA

184. Le terrain proposé pour la construction du secrétariat et du laboratoire permanents de l'AMA se trouve dans une nouvelle zone de développement de la ville de Harare où d'autres bureaux internationaux et gouvernementaux devraient être transférés. Au moment de l'évaluation, un projet du Parlement en phase finale d'interprétation. La superficie totale allouée pour le développement de la nouvelle ville est de 700 hectares, dont le gouvernement du Zimbabwe offre dix (10) hectares pour la construction du siège permanent et du laboratoire de l'AMA. Les coordonnées GPS du terrain sont -17.715305, 30.942234.

Résidence proposée pour le DG

185. L'habitation à usage résidentiel proposée pour le directeur général de l'AMA est située dans une zone diplomatique à l'intérieur d'un complexe résidentiel suburbain de haute classe appelé Borrowdale Brooke. Un terrain de golf, des terrains de sport, des boutiques et des restaurants sont disponibles dans l'enceinte. Le local est situé à 10 kilomètres du centre-ville et du secrétariat et du laboratoire temporaires de l'AMA. Les coordonnées GPS du terrain sont - 17.709977, 31.142756.

186. La résidence dispose des facilités suivantes: Un terrain de 1 400 m² ; environ 450 m² de superficie construite; 4 chambres autonomes (avec salle de bains attenante); une salle de séjour; un salon et une salle à manger; une cuisine et un garde-manger; un salon familial auxiliaire; de grandes terrasses extérieures; 1 piscine; 1 garage pour 2 voitures et des parkings pour 4 voitures supplémentaires.

187. Au moment de l'évaluation de la résidence proposée pour le DG, le bâtiment avait fait l'objet de travaux de rénovation et disposait de lignes Internet et téléphoniques, mais elles n'étaient pas encore installées.

188. Le domaine offre également une large gamme d'équipements, dont la sécurité centralisée, un terrain de golf, un terrain de basket-ball, des magasins et des restaurants.

Importation du VSAT et de ses accessoires

189. Le Zimbabwe permet l'importation et l'exploitation du VSAT et de ses accessoires, il n'y a pas de restrictions spécifiques sur les équipements VSAT à usage non commercial.

Centre de conférence

190. Le centre de conférence international de Harare offre des salles de conférence avec plusieurs salles de réunion, de conférence et polyvalentes pouvant être utilisées avec souplesse pour diverses circonstances. Toutes les salles disposent d'équipements de conférence modernes et peuvent accueillir des réunions hybrides.

Hôpital central et installations de la chaîne du froid

191. Le Zimbabwe dispose d'hôpitaux centraux bien équipés à Harare et d'installations de chaîne du froid appropriées à l'aéroport international Robert Mugabe.

Hôtels et logement

192. Harare dispose d'une gamme d'hôtels de 3-5 étoiles selon les renseignements fournis dans le rapport par pays. Des logements adaptés (3 et 4 chambres) et des appartements (1 à 3 chambres) sont disponibles pour le personnel international. Ils coûtent entre 450 dollars américains et 1000 dollars américains.

Secteur bancaire, impôt et douanes

193. Les exonérations fiscales pour les institutions internationales et diplomatiques s'étendent à leur personnel en termes d'achat de biens, de travaux et de services exécutés localement et à l'étranger. Le personnel bénéficie d'exonérations pour l'achat normal de carburant via les réclamations et les remboursements.

194. Il n'y a pas de restrictions sur les transactions bancaires, à l'exception des espèces. Il a été précisé que pour les organisations internationales, il n'y a pas de restrictions pour les espèces, mais qu'il y a une limite quotidienne de 1 000 dollars américains sur les retraits d'espèces par le personnel.

Atmosphère politique et statut des traités pertinents

195. Au dernier jour de l'évaluation dans le pays, l'état des traités pertinents et des sanctions de l'UA pour le Zimbabwe est indiqué au tableau 13.

Tableau 13 État des traités pertinents pour la République du Zimbabwe au 22 avril 2022

	TRAITÉ DE CRÉATION DE L'AMA	CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION GÉNÉRALE DE L'OUA	ÉTAT DES SANCTIONS
ZIMBABWE (au 22.04.2022)	17 septembre 2021	NON	13 mai 1991	13 mai 1991	NON	AUCUN

Exigences liées au visa

196. Dix-sept (17) États membres de l'UA n'ont pas besoin de visa pour entrer au Zimbabwe; dix (10) États membres de l'UA peuvent obtenir un visa à leur arrivée; et les 38 autres ressortissants des États membres de l'UA doivent avoir un visa avant leur départ pour le Zimbabwe. Toutefois, il s'agit du régime général de visa qui ne s'appliquera pas aux événements de l'UA dans le cadre desquels tous les États membres obtiennent un visa à leur arrivée.

197. Permis de séjour pour personnel international/diplomatique de courte durée dont le contrat est de moins d'un an est fourni. En ce qui concerne le délai de traitement d'un visa d'entrée pour les membres du personnel et les experts en mission pour le compte d'une organisation internationale, le délai normal est d'un (1) à deux (2) jours et le délai maximum de 3 jours.

b. Notation technique des États membres candidats

198. Les scores totaux des États membres candidats sont indiqués au tableau 14, tandis que les scores détaillés sont indiqués à l'annexe 11. Les notes par candidat variaient de 66,65 à 86,96. L'État membre candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée est Rwanda et, dans l'ordre décroissant, suivi de l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Maroc, le Zimbabwe, l'Ouganda, la Tanzanie et l'Égypte.

Tableau 14 Notes totales des États membres candidats par département évalué

Département	Note maximale	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
Services chargés de la gestion des installations	41	33,62	20,56	34,70	36,89	28,05	34,77	29,12	30,36
Systèmes de gestion de l'information	13,23	12,56	5,33	9,56	13,23	6,50	10,40	10,24	13,23
Services de sécurité et de sûreté	16,77	15,27	7,45	12,79	15,14	12,27	11,87	11,86	10,60
Bureau du conseiller juridique	11	9,35	9,35	6,60	11,00	7,98	9,35	9,35	6,60
Direction des finances	12	8,75	9,25	9,00	7,00	7,75	9,25	8,75	9,50
Services du protocole	5	3,88	3,62	3,37	4,54	4,10	4,67	4,35	3,93
Tous les départements	99	83,43	55,56	76,02	86,80	66,65	80,31	73,67	74,22

199. Les facilités supplémentaires offertes et promises sont présentées dans le tableau 15.

Tableau 15 Facilités supplémentaires offerts et promises

	États membres candidats	Offres et promesses supplémentaires
1	Algérie	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une aide financière pour l'opérationnalisation de l'AMA qui couvre la plupart de ses besoins pour une période de 2 ans Assurer la mise en place et l'équipement des laboratoires de contrôle de l'AMA Offrir 20 millions de dollars américains pour la construction du laboratoire de l'AMA Fournir des modalités d'accès et de circulation réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que des ascenseurs dans chaque bâtiment du siège de l'AMA Doter le siège de l'AMA d'un centre de données de hautes performances Mettre à disposition une plus grande résidence officielle au directeur général de l'AMA, entièrement meublé et équipé, avec au moins quatre chambres et un salon Renforcer la sécurité des deux accès du siège de l'AMA en installant des barrières pour empêcher le franchissement, comme des barrières mobiles et des bornes escamotables contre les intrusions sortant du sol avec un système hydraulique Prévoir une chambre froide pour l'AMA à l'aéroport d'Alger, le cas échéant
2	Égypte	<ul style="list-style-type: none"> Allouer un montant de 10 millions de dollars américains comme budget de fonctionnement (prêt à faible taux d'intérêt) à utiliser pour établir le siège social de l'AMA et son laboratoire Choisir un local dans le quartier diplomatique de la nouvelle capitale administrative pour être le siège de l'AMA, ainsi qu'une résidence de première classe pour le directeur général, en complément du gouvernement égyptien
3	Maroc	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer un budget total de 150 millions de dollars américains à la création du secrétariat et des laboratoires de l'AMA Offrir un bâtiment temporaire pour le secrétariat de l'AMA Consacrer une partie du laboratoire national situé au 2, rue Lamfadal Cherkaoui à Rabat comme laboratoire temporaire de l'AMA, avec une superficie totale de 320 m² réservée à l'AMA Experts techniques auprès du Laboratoire national de contrôle des médicaments, du Centre national de pharmacovigilance et de deux laboratoires de référence pour les tests biologiques Équiper le siège et le laboratoire de tout l'équipement, des réactifs, des matériaux de référence et des outils de communication et de gestion des données Assurer la sûreté et la sécurité totales des personnes et des biens de l'AMA
4	Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> Fournir le partitionnement et l'équipement pour l'Alliance Investment Plaza conformément aux exigences et aux besoins de l'AMA Couvrir les frais d'électricité, d'eau, de connexion Internet, de sécurité, de service et d'entretien du bureau et de la résidence du DG pour une période de 5 ans Acheter des terrains, construire et équiper les nouvelles installations de laboratoire de l'AMA Fournir une équipe de 10 employés détachés dans des domaines clés tels que les achats, les TIC, les finances/la comptabilité, les RH, le protocole et un expert en réglementation, payé par le Gouvernement rwandais Offrir un véhicule SUV moderne pour le DG de l'AMA Embaucher un chauffeur particulier pour le DG de l'AMA pour une période de 5 ans Fournir 10 véhicules utilitaires sport au personnel de l'AMA Des salles de conférence avec toutes les commodités pour les réunions, conférences et événements de l'AMA pour une période de 5 ans Fournir au DG de l'AMA+2 un abonnement de golf de 5 ans au club de golf de Kigali et offrir des tarifs préférentiels au reste du personnel de l'AMA Fournir au DG de l'AMA et à 9 membres de l'équipe de direction de l'AMA des inscriptions dans un centre sportif pour une période de 5 ans Achetez 100 ordinateurs, y compris des ordinateurs portables et de bureau pour le personnel de l'AMA

	États membres candidats	Offres et promesses supplémentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Achetez 10 imprimantes pour le siège de l'AMA • Acheter du matériel de sécurité, y compris un scanner de bagages, un détecteur de métaux et un scanner pour voiture
5	Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • Le tourisme interne aux tarifs locaux pendant les vacances • Adhésion annuelle à des clubs sociaux tels que le golf, le yacht et la gym
6	Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Santé s'engage à effectuer les travaux nécessaires à la mise en service des différents bâtiments proposés, dans l'offre tunisienne, pour abriter le siège de l'Agence africaine du médicament • Hébergement/résidence supplémentaire pour un autre membre du personnel de l'AMA • Véhicules pour répondre aux besoins de transport de l'AMA, 3 voitures et un minibus, si nécessaire • Fournir le mobilier et des bureaux pour le laboratoire de l'AMA • Fournir des équipements pour organiser des conférences et des séminaires • Permettre à l'AMA de bénéficier des services des parcs technologiques et de laboratoires qui s'occupent de la biotechnologie et des experts qui sont revenus sur le territoire tunisien • Les soins médicaux seront fournis par l'hôpital militaire de Tunis, qui est l'un des principaux centres médicaux de la ville • Offre d'entrées gratuites aux musées et sites culturels de Tunisie • Pour les enfants du personnel de l'AMA, inscription prioritaire avec frais de scolarité gratuits dans les écoles et universités tunisiennes • Un accord de siège sera établi entre la Tunisie et l'AMA avec tous les avantages accordés aux missions diplomatiques et aux organisations internationales basées en Tunisie, y compris l'immunité et l'exonération fiscale.
7	Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de systèmes de communication et de sécurité dans les locaux proposés pour la résidence du DG de l'AMA et dans les locaux de l'Agence nationale des médicaments, comme indiqué dans la lettre d'offre
8	Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder jusqu'à 1 million de dollars américains par an à l'AMA pour promouvoir la recherche sur une période allant jusqu'à trois ans • Augmentation de l'offre de terrain pour la construction du siège de l'AMA sur une superficie de 1 à 10 hectares • Construire les résidences de l'AMA dans un délai d'un an • Céder à l'AMA la propriété des deux blocs actuellement offerts pour le bureau temporaire et le laboratoire • Rénover les bureaux dans un délai d'un mois • La rénovation et l'équipement du laboratoire seront achevés dans les 90 jours compte tenu de la nécessité de consulter l'AMA et de se procurer des équipements • S'engager à corriger les lacunes afin de respecter les normes et les exigences de l'AMA telles que relevées par la mission d'évaluation • Offrir un hébergement gratuit dans la zone diplomatique pour les trois principaux fonctionnaires de l'AMA pendant les 5 premières années • Fournir 5 véhicules utilitaires qui seront utilisés par l'AMA pour les cinq premières années • Factures d'électricité, d'eau et d'Internet gratuites pour la résidence officielle, le laboratoire et les bureaux de l'Agence pendant les trois premières années • Couvrir les frais d'entretien des bureaux provisoires et des laboratoires utilisés par l'Agence

X. Conclusion

200. Dans le cadre de la mission, l'équipe d'évaluation était bien consciente et particulièrement consciente que chaque État membre qui a fait des investissements massifs pour candidater, l'avait fait avec une bonne volonté, amour, engagement et conviction non seulement dans les objectifs de l'AMA, mais plus largement dans les aspirations globales de l'Union africaine. À ce titre, les huit (8) États membres candidats ont fait de grands sacrifices en faveur du continent et devraient donc être félicités. L'équipe d'évaluation apprécie particulièrement ces sacrifices consentis et la coopération dont ont fait preuve les États membres respectifs au cours des missions d'évaluation technique.

201. Les huit (8) États membres qui ont présenté les offres pour abriter le siège de l'AMA ont été évalués par l'équipe technique en fonction des critères approuvés. La note technique globale des États membres évalués est résumée au tableau 16:

Tableau 16 Classement des États membres par note technique

États membres	Note
Rwanda	86,80
Algérie	83,43
Tunisie	80,31
Maroc	76,02
Zimbabwe	74,22
Ouganda	73,67
Tanzanie	66,65
Égypte	55,56

202. Sur la base des critères minimaux et essentiels approuvés pour abriter le siège de l'AMA, la proposition de la République du Rwanda a obtenu la note technique globale la plus élevée.

xi. Annexes

(<https://drive.google.com/drive/folders/1pV4ktebPO1Xd0kWURqct3ufKB3yE3nvd?usp=sharing>)

- I. Annexe 1 – accords de confidentialité et de non-divulgateion signés
- II. Annexe 2 – Rapports d'évaluation des pays signés conjointement
 - a) République algérienne démocratique et populaire
 - b) République arabe d'Égypte
 - c) Royaume du Maroc
 - d) République du Rwanda
 - e) République Unie de Tanzanie
 - f) République de Tunisie
 - g) République d'Ouganda
 - h) République du Zimbabwe.
- III. Annexe 3 – critères pour abriter les organes de l'UA, 2005, Sirte, Libye
- IV. Annexe 4 – Traité portant création de l'Agence africaine des médicaments (AMA)
- V. Annexe 5 - mandat de l'équipe d'évaluation
- VI. Annexe 6 – dépôt de la feuille signée de l'offre scellée
- VII. Annexe 7 - lettre de la valise diplomatique
- VIII. Annexe 8 – feuille signée de la vérification de l'offre scellée
- IX. Annexe 9 – questionnaire d'évaluation pour abriter le siège de l'AMA
- X. Annexe 10 - ligne directrice de notation du questionnaire
- XI. Annexe 11 – Notes pour chacun des États membres candidats
- XII. Annexe 12 – offres et engagements supplémentaires des États membres candidats
 - a) République algérienne démocratique et populaire
 - b) République arabe d'Égypte
 - c) Royaume du Maroc
 - d) République du Rwanda
 - e) République Unie de Tanzanie
 - f) République de Tunisie
 - g) République d'Ouganda
 - h) République du Zimbabwe.
- XIII. Annexe 13 – liste de vérification des documents soumis pour chaque État membre candidat
 - a) République algérienne démocratique et populaire
 - b) République arabe d'Égypte
 - c) Royaume du Maroc
 - d) République du Rwanda
 - e) République Unie de Tanzanie
 - f) République de Tunisie
 - g) République d'Ouganda
 - h) République du Zimbabwe.
- XIV. Annexe 14 – photos
 - a) République algérienne démocratique et populaire

- b) République arabe d'Égypte
- c) Royaume du Maroc
- d) République du Rwanda
- e) République Unie de Tanzanie
- f) République de Tunisie
- g) République d'Ouganda
- h) République du Zimbabwe.

(I) Notes verbales citées

- 1. Note verbale aux huit (8) États membres candidats (HHS/PMPA/47/072,22)
- 2. Note verbale aux huit (8) États membres candidats sur la composition de l'équipe d'évaluation (HHS/PMPA/47/063,22)
- 3. Note verbale du 15 septembre 2021 (HHS/PMPA/47/166,21)
- 4. Note verbale du 4 août 2021 (HHS/PMPA/47/91,21)
- 5. Note verbale du 28 janvier 2022 (HHS/PMPA/47/011,22)
- 6. Note verbale du 1^{er} février 2022 (HHS/PMPA/47/016,22)
- 7. Note verbale du 7 mars 2022 (HHS/PMPA/47/069,22)
- 8. Note verbale du 10 mars 2022 (HHS/PMPA/47/072,22)

(II) Décisions citées

- 1. Comité des représentants permanents (COREP)
 - a) [PRC/Rpt(XLII)Rev.1 Rapport du Comité des représentants permanents (COEP) du 06 septembre 2021]
- 2. Conseil exécutif
 - a) EX.CL/Dec.857 (XXVI) sur la création de l'AMA
 - b) EX.CL/Dec.229 (VII) sur les critères pour abriter les organes de l'UA
- 3. Conférence
 - a) Assembly/AU/Dec.735 (XXXII) sur l'adoption du Traité portant création de AMA
 - b) Assembly/AU/dec 830(XXXV) sur la conduite de la mission d'évaluation pour le siège de l'AMA

(III) Liste des tableaux

- 1. Tableau 1 : États membres qui ont exprimé leur intérêt pour abriter le siège de l'AMA
- 2. Tableau 2 : Membres de l'équipe d'évaluation et du secrétariat
- 3. Tableau 3 Calendrier des missions d'évaluation
- 4. Tableau 4 Liste du registre des appels de suivi des États membres candidats
- 5. Tableau 5 Pondération des notes par service
- 6. Tableau 6 État des traités pertinents pour l'Algérie au 28 mars 2022
- 7. Tableau 7 État des traités pertinents pour la République arabe d'Égypte au 4 avril 2022
- 8. Tableau 8 État des traités pertinents pour le Royaume du Maroc au 8 avril 2022
- 9. Tableau 9 État des traités pertinents pour la République du Rwanda au 9 mars 2022
- 10. Tableau 10 État des traités pertinents pour la République Unie de Tanzanie au 15 mars 2022

11. Tableau 11 État des traités pertinents pour la République de Tunisie au 13 avril 2022
12. Tableau 12 État des traités pertinents pour la République d'Ouganda au 21 mars 2022
13. Tableau 13 État des traités pertinents pour la République du Zimbabwe au 22 avril 2022
14. Tableau 14 Notes totales des États membres candidats par département évalué
15. Tableau 15 Équipements supplémentaires offerts et promesses
16. Tableau 16 Classement des États membres par note technique

Annexe 11. Notes pour chacun des États membres candidats

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
1. Quelle ville abritera le siège choisi ?		Alger	Le Caire	Rabat	Kigali	Arusha	Tunis	Kampala	Harare
2. Le pays hôte fournit-il immédiatement des locaux permanents exclusifs ?	0,75	0,75	0,25	0,50	0,75	0,50	0,50	0,50	0,50
3. Le pays hôte transfère-t-il la propriété des locaux exclusifs à l'AMA ?	2	0,00	0,00	2,00	2,00	1,34	0,66	1,34	1,34
4. Les locaux existent-ils ou doivent-ils être construits par le pays hôte conformément aux spécifications décrites et aux paramètres de l'accord de siège ?	2	2,00	0,66	0,66	2,00	0,66	0,66	0,66	0,66
5. Le bâtiment réservé aux bureaux peut-il accueillir au moins 100 membres du personnel ?	1	1,00	0,33	1,00	1,00	0,67	1,00	1,00	1,00
6. Le pays hôte fournit-il le mobilier pour le(s) bâtiment(s), conformément aux exigences de l'UA ? Quels types de mobilier le pays hôte a-t-il l'intention de fournir (par exemple, des équipements de bureau tels que des bureaux, des chaises, des écrans, des ordinateurs portables, des ordinateurs de bureau, imprimantes... etc.) ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	0,67	1,00	1,00	1,00
7. Les locaux ou le terrain choisis peuvent-ils accueillir un laboratoire réglementaire pleinement opérationnel d'une maturité minimale de niveau 4?	Doublonner avec Q10								
8. Le pays hôte offre-t-il un espace ou un bâtiment exclusif pour implanter le Secrétariat et le laboratoire de l'AMA dans un espace ou des emplacements distincts?	Doublonner avec Q9								
9. Le pays hôte fournit-il un espace unique pour le Secrétariat de l'AMA ou un terrain ou un espace distinct pour accueillir le laboratoire de l'AMA?	1	1,00	0,33	1,00	0,33	0,33	0,67	1,00	1,00

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
	sûreté et la sécurité								
20. Le ou les bâtiments sont-ils équipés d'une clôture de sécurité délimitante d'au moins 2,7 mètres de hauteur? La clôture de sécurité de délimitation est-elle équipée d'un fil de lame, d'une caméra de sécurité, d'un poste de sécurité, d'une connexion à la salle principale de télévision en circuit fermé (CCTV) à partir des caméras situées aux grilles?	Doublonnez avec la sûreté et la sécurité								
21. Le bâtiment est-il équipé de services de télécommunication (ligne téléphonique, postes téléphoniques et ligne Internet à haut débit)?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,67	1,00
22. Le bâtiment dispose-t-il d'un ou de plusieurs groupes électrogènes de secours d'une capacité minimale de 3500 kVA pour alimenter à la fois l'électricité, le chauffage, la ventilation et la climatisation (HVAC) ?	1	0,67	0,33	1,00	0,33	0,00	1,00	0,33	0,00
23. Le bâtiment dispose-t-il d'un ou de plusieurs groupes électrogènes supplémentaires de secours d'une capacité minimale de 3500KVA pour alimenter à la fois l'électricité et le chauffage, la ventilation et la climatisation (HVAC) ?	Doublonner avec Q22								
24. Le bâtiment dispose-t-il d'un système centralisé de refroidissement et de chauffage, de ventilation et de climatisation (HVAC) ?	1	0,67	0,67	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,67
25. Existe-t-il un réservoir d'eau d'une capacité minimale de 100 000 litres ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,33	1,00
26. Quel est le nombre de blocs sanitaires à chaque étage pour les hommes et les femmes et pour l'accès aux personnes handicapées? Les locaux sont-ils équipés d'un réservoir ou d'un système de canalisation d'égout?	1	0,67	0,67	1,00	1,00	0,67	1,00	1,00	0,67

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
27. Y a-t-il un espace disponible pour l'entreposage des articles en stock, des articles non stockés et des articles médicaux (chambre froide) ? Quelle est la surface du stockage ? Quel type de stockage est disponible ? (Spécialement à usage médical – chambre réfrigérée; avec détecteur de fumée et d'incendie, gicleurs d'eau ou de gaz; extincteurs)	0,50	0,34	0,00	0,34	0,34	0,17	0,50	0,17	0,17
28. Y a-t-il un espace pour la cuisine et la cafétéria ? Quelle est la surface ?	1	1,00	0,00	0,67	0,67	0,00	0,67	0,67	0,33
29. Le(s) bâtiment(s) dispose-t-il d'un espace de stationnement minimum suffisant pour 100 voitures ? Quelle est la distance entre l'espace de stationnement et le(s) bâtiment(s) ? Il faut au minimum qu'un espace de stationnement soit à 500 mètres du ou des bâtiments et que le parking souterrain ne soit pas approprié.	1	1,00	0,67	1,00	1,00	0,33	0,67	1,00	0,33
30. Le ou les bâtiments ont-ils un accès pour personnes handicapées?	1	0,33	0,67	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,33
31. Le bâtiment dispose-t-il d'un espace d'au moins 600 mètres carrés pour la protection de l'information - documentation, classement et tenue de dossiers ou archivage à la fois physique et électronique?	0,50	0,17	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,17	0,50
32. Le pays hôte dispose-t-il de salles de conférence et de réunion appropriées pour accueillir jusqu'à 10 événements simultanés avec un maximum de 50 participants ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,67	1,00	1,00
33. Ces installations se trouvent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain de l'AMA ? Si elles sont à l'extérieur, quelle est la distance des installations externes en km? Indiquez les coordonnées GPS de ces installations.	1	1,00	0,33	0,33	1,00	0,67	0,33	0,33	0,33

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
34. Le pays hôte dispose-t-il d'autres équipements de conférence pour les grandes réunions pouvant accueillir jusqu'à 1000 personnes ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
35. Ces installations se trouvent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte de l'AMA ? Si elles sont à l'extérieur, quelle est la distance des installations externes en km? Indiquez les coordonnées GPS de ces installations.	Doublonner avec Q33								
36. Les installations de conférence identifiées dans les locaux ont-elles une capacité de visioconférence (à la fois logicielle et matérielle) avec une capacité hybride (analogique et numérique) avec une suite de protocole Internet (TCP/IP) ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,80	1,00
37. Les installations de conférence identifiées dans les locaux ont-elles une capacité de visioconférence (à la fois logicielle et matérielle) avec une capacité hybride (analogique et numérique) avec une suite de protocoles Internet (TCP/IP)?	Doublonner avec Q36								
38. L'infrastructure de câblage réseau filaire et l'infrastructure de réseau Wi-Fi des locaux/bâtiments sont-elles conçues sur la base d'un modèle d'architecture à 2 ou 3 niveaux ?	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
39. Le bâtiment dispose-t-il d'une salle de serveurs centrale avec un système de climatisation et une alimentation de secours appropriés ?	1	1,00	0,33	0,33	1,00	0,00	0,33	0,67	1,00
40. L'infrastructure réseau des locaux est-elle connectée au prestataire de service internet avec une adresse IP fixe de 100Mbits ?	3	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
41. Y a-t-il un contrôle d'accès, une gestion de la sécurité physique et de périmètre ?	1	0,75	0,00	0,25	0,75	0,00	0,25	0,75	1,00

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
42. Le bâtiment est-il équipé d'un système de lutte contre l'incendie, d'un détecteur de fumée et d'un extincteur à poudre?	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23	0,23
43. Y a-t-il au moins deux prises d'alimentation et deux prises réseau RJ45 dans chaque bureau, avec des prises d'alimentation compatibles avec le système utilisé dans le pays, par exemple Schuko, 3 broches, etc...?	2	2,00	1,00	1,50	2,00	0,50	2,00	1,50	2,00
44. Le bâtiment offre-t-il une technologie standard pour le réseau, l'IP, le téléphone et les serveurs ?	1	1,00	0,00	0,50	1,00	0,00	0,50	1,00	1,00
45. Existe-t-il une connectivité Wi-Fi haute densité dans chaque salle de réunion à l'intérieur des locaux avec des points d'accès CISCO AP4800/3800 extrêmement flexibles pour supporter la haute densité ?	1	1,00	0,00	0,33	1,00	0,00	0,67	0,67	1,00
46. Existe-t-il une alimentation de secours (UPS) pour chaque armoire de câblage de l'infrastructure réseau ?	1	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,50	1,00
47. Le Règlement national sur la délivrance de licences pour les services de station terminale à antenne à petite ouverture (VSAT) permet-il l'importation d'équipement VSAT dans le pays?	1	0,33	0,00	0,67	1,00	1,00	0,67	1,00	1,00
48. Quelle est la distance, en km, des casernes des sapeurs-pompiers situées à proximité, à moins de 10 minutes aux heures de pointe? Fournissez les coordonnées GPS de la caserne des sapeurs-pompiers	0,47	0,47	0,24	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,24
49. Quelle est la distance, en km d'une équipe d'intervention de la police spéciale à proximité et d'une escouade anti bombe à moins de 10 minutes aux heures de pointe de la circulation? Fournir les coordonnées GPS des équipes spéciales d'intervention de la police et de l'escouade anti bombe	0,47	0,47	0,35	0,47	0,47	0,47	0,35	0,47	0,35

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
59. La hauteur minimale de la clôture n'est-elle pas inférieure à 2,7m?	0,47	0,47	0,47	0,35	0,24	0,47	0,12	0,35	0,35
60. Existe-t-il un système de dissuasion de sécurité supplémentaire sur le dessus de la clôture murale (fil de rasoir, fil électrique, alarme de détection d'intrusion sur le périmètre) ?	0,23	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,23	0,00
61. Y a-t-il plus d'une entrée de véhicule dans l'enceinte?	0,47	0,35	0,47	0,35	0,35	0,47	0,35	0,35	0,24
62. Les accès aux locaux sont-ils renforcés avec des barricades en jersey pour bloquer l'accès à l'entrée des locaux, aux bureaux et aux installations ?	0,12	0,12	0,00	0,00	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00
63. L'ensemble des locaux est-il bien éclairé par des ampoules résistantes aux intempéries et aux altérations ?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,12
64. Les parties extérieures du mur périmétrique, y compris les points d'entrée, sont-elles suffisamment éclairées pour dissuader les tentatives d'entrée illégales ou le dépôt d'explosifs contre les murs?	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
65. Le mur extérieur du périmètre est-il à une distance sécuritaire des arbres et des poteaux afin d'éviter toute intrusion?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
66. Y a-t-il un minimum de 50m de distance entre la barrière périmétrique et les chaussées et le bâtiment?	0,47	0,35	0,24	0,24	0,12	0,12	0,24	0,12	0,12
67. Y a-t-il au moins deux maisons pour gardiens disposant d'un espace suffisant pour effectuer un contrôle de sécurité?	0,47	0,35	0,35	0,12	0,47	0,35	0,24	0,24	0,35

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
78. Y a-t-il des sorties de secours pour chaque bâtiment?	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47
79. Les panneaux de sortie sont-ils allumés et visibles?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,00
80. Y a-t-il des zones protégées délimités sur le site? (Chambre intérieure avec porte forte ou sous-sol)	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81. La sécurité incendie du bâtiment est-elle certifiée par les autorités locales ?	0,12	0,12	0,00	0,00	0,12	0,00	0,12	0,00	0,12
82. Les systèmes d'alarme incendie et de sonorisation sont-ils disponibles et fonctionnent-ils correctement ?	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
83. Y a-t-il des extincteurs adéquats et actuellement entretenus dans les bâtiments?	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00	0,23
84. Existe-t-il une salle de contrôle de sûreté et de sécurité pour la télévision en circuit fermé (CCTV) et la surveillance des alarmes ?	0,23	0,23	0,00	0,00	0,23	0,23	0,00	0,00	0,23
85. Existe-t-il des manuels d'entretien, d'opérations, des schémas d'exécution pour l'ensemble de l'équipement du système de sûreté et de sécurité ?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,12
86. Le paysage extérieur (bornes, élévation du site ou déclinaison) empêche-t-il un véhicule d'entrer dans le bâtiment ?	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00
87. Toutes les portes extérieures sont-elles au moins en bois massif, en métal plaqué ou en métal?	0,12	0,12	0,12	0,00	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00
88. Tous les axes de charnière sont-ils situés à l'intérieur, soudés ou traités de quelque manière que ce soit pour éviter un retrait facile ?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00
89. Les serrures extérieures sont-elles conçues ou les cadres de porte extérieurs sont-ils construits de manière à	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,00

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
ce que la porte ne puisse pas être forcée en écartant le cadre ?									
90. Les fenêtres sont-elles protégées par des dispositifs de verrouillage / des barres métalliques / un maillage / des systèmes d'alarme anti-intrusion ?	0,12	0,12	0,00	0,00	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00
91. Les intrus peuvent-ils accéder au toit en utilisant l'issue de secours, un autre bâtiment, un poteau ou un arbre?	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
92. Les ouvertures du bâtiment (p. ex., tunnels, regards, caniveaux et ports de service) sont-elles correctement sécurisées?	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
93. Les individus et leurs effets personnels sont-ils contrôlés au point d'entrée ?	0,12	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00
94. Existe-t-il un point d'entrée et de sortie unique pour chaque bâtiment ?	Doublonner avec Q77								
95. Y a-t-il des sorties de secours dans chaque bâtiment?	Doublonner avec Q78								
96. Le pays hôte accorde-t-il des exonérations, tant pour les impôts directs sur le revenu et les bénéfices que pour les impôts indirects sur les biens, les travaux et les services aux institutions internationales et diplomatiques en ce qui concerne les biens/travaux/services qu'elles exécutent localement/à l'étranger ?	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
97. Les institutions internationales doivent-elles d'abord payer des taxes pour tous leurs achats de biens, de travaux et de services localement, puis demander un remboursement de ces taxes ou être exonérées au point de vente?	1	0,50	1,00	0,50	0,50	1,00	1,00	0,50	0,75

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
132. Existe-t-il des mesures de sécurité supplémentaires sur la partie supérieure de la clôture (barbelés à lames, alarme à impulsion électrique, détection d'intrusion sur le périmètre) ? La structure de la clôture dispose-t-elle de poteaux de sécurité ?	Doublonnez avec la sûreté et la sécurité								
133. Le bâtiment est-il équipé de services de télécommunication? (Téléphone, Internet et WIFI)	1	1,00	N/A	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
134. Le bâtiment est-il équipé d'un groupe électrogène de secours ?	0,50	0,50	N/A	0,50	0,50	0,17	0,50	0,34	0,17
135. Un réservoir d'eau est-il disponible à la résidence ?	0,50	0,50	N/A	0,50	0,50	0,34	0,50	0,17	0,50
136. Y a-t-il suffisamment d'espace pour se garer ? Si oui, pour combien de véhicules?	0,50	0,50	N/A	0,34	0,34	0,50	0,50	0,50	0,50
137. Quelle est la distance, en km, qui sépare les casernes des sapeurs-pompiers les plus proches de ceux qui se trouvent à moins de 10 minutes aux heures de pointe? Fournissez les coordonnées GPS de la caserne de sapeurs-pompiers.	0,47	0,47	N/A	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,24
138. Quelle est la distance, en km, d'une équipe d'intervention de la police ne dépasse pas 10 minutes aux heures de pointe? Fournissez les coordonnées GPS de la caserne des sapeurs-pompiers	0,47	0,47	N/A	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,35
139. Quelle est la distance, en km, d'un hôpital proche ne dépassant pas 10 minutes aux heures de pointe? Fournissez les coordonnées GPS de la caserne de sapeurs-pompiers	0,47	0,35	N/A	0,47	0,35	0,47	0,47	0,47	0,35

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
140. Les bâtiments adjacents et les zones environnantes sont-ils sûrs et sécurisés ? La résidence se trouve-t-elle à proximité de lieux sensibles [par exemple, bâtiments gouvernementaux, marché très fréquentés, zone industrielle pouvant être sujette à des attaques?), proche d'une instillation dangereuse (par exemple, dépôt de carburant)]. La zone environnante est-elle sécurisée?	Non noté								
141. Fournir des photos de l'état des routes dans les environs de la résidence ainsi que des Google Maps	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
142. La résidence est-elle située dans un quartier résidentiel sûr?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
143. Le périmètre est-il clairement délimité par une clôture ?	0,47	0,47	N/A	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47
144. La hauteur de la clôture n'est-elle pas inférieure à 2,7m?	0,47	0,47	N/A	0,35	0,47	0,47	0,47	0,47	0,12
145. Y a-t-il un fil barbelé ou électrique avec une alarme pour protéger la résidence contre les intrusions ?	0,23	0,23	N/A	0,00	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
146. Y a-t-il plus d'une entrée dans les locaux?	0,12	0,09	N/A	0,06	0,12	0,06	0,06	0,06	0,06
147. L'ensemble des locaux est-il bien éclairé par des ampoules résistantes aux intempéries ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
148. Y a-t-il des salles appropriées de surveillance de sécurité?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12	0,12
149. Y a-t-il suffisamment d'espaces de stationnement dans l'enceinte de la résidence?	0,23	0,23	N/A	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
150. Les locaux sont-ils surveillés par la télévision en circuit fermé (CCTV) ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
151. Toutes les portes extérieures sont-elles suffisamment solides pour empêcher les cambriolages et les intrus?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
152. Toutes les portes extérieures sont-elles au moins en bois massif, en métal plaqué ou en métal?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
153. Tous les axes de charnière sont-ils situés à l'intérieur, soudés ou traités de quelque manière que ce soit pour éviter un retrait facile ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
154. Les serrures extérieures sont-elles conçues ou les cadres de porte extérieurs sont-ils construits de manière à ce que la porte ne puisse pas être forcée en écartant le cadre ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
155. Les fenêtres sont-elles protégées par des dispositifs de verrouillage / des barres métalliques / un maillage / des systèmes d'alarme anti-intrusion ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
156. Les intrus peuvent-ils accéder au toit en utilisant un autre bâtiment, un poteau ou un arbre?	0,23	0,23	N/A	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
157. Y a-t-il une zone protégée matérialisée à l'intérieur de la résidence? (Chambre intérieure avec porte ou sous-sol solide	0,23	0,00	N/A	0,00	0,00	0,00	0,23	0,00	0,00
158. Y a-t-il des extincteurs adéquats et actuellement entretenus installés dans la maison?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00	0,00
159. Y a-t-il un système approprié de détection d'incendie et actuellement entretenu installé dans la maison?	0,23	0,23	N/A	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
160. Existe-t-il une salle de contrôle de sécurité pour la télévision en circuit fermé (CCTV) et la surveillance des alarmes ?	0,23	0,23	N/A	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
161. L'entretien, le manuel d'exploitation ou le dessin de l'aménagement du bâtiment sont-ils disponibles pour l'ensemble de l'équipement du système de sûreté et de sécurité ?	0,12	0,12	N/A	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
162. Le pays hôte a-t-il signé/adhéré au/ratifié/domestiqué le Traité de l'AMA ?	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	1,38	2,75	2,75	2,75
163. Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/internalisé les conventions générales sur les privilèges et immunités de l'OUA?	2,75	2,75	2,75	0,00	2,75	2,75	2,75	2,75	0,00
164. Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/internalisé la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques?	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65
165. Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/internalisé la Convention de Vienne sur les relations consulaires?	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
166. Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/internalisé le Protocole additionnel à la Convention générale de l'OUA sur les privilèges et les immunités?	1,65	0,00	0,00	0,00	1,65	0,00	0,00	0,00	0,00
167. Le pays hôte reconnaît-il les documents de voyage officiels de l'UA conformément à la décision AHG/OAU/AEC/Dec.1 (II) No.5 de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement sur la libre circulation qui s'est tenue à Ouagadougou du 8 au 10 juin 1998 et qui stipule que «... les titulaires des documents de voyage officiels de ces institutions, doivent être exemptés des exigences de visa pendant les voyages à l'intérieur des États membres.	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
168. Dans la négative, combien d'États membres de l'UA sont exemptés de visa?	0,50	0,00	0,00	0,34	0,50	0,17	0,17	0,17	0,17
169. La politique du pays hôte exige-t-elle des visas à l'arrivée? Dans l'affirmative, y a-t-il des exceptions?	0,50	0,50	0,17	0,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50

Question n°	Maximum Note	Algérie	Égypte	Maroc	Rwanda	Tanzanie	Tunisie	Ouganda	Zimbabwe
170. Y a-t-il un bureau spécial au sein du ministère des Affaires étrangères qui traite de ces questions?	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
171. L'État membre fournit-il des permis de séjour aux agents bénéficiant de contrat à durée déterminée (internationaux/diplomatiques) dont le contrat est inférieur à un an?	0,25	0,25	0,00	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
172. Quel est le délai de traitement d'un visa d'entrée ?	0,50	0,08	0,34	0,17	0,50	0,50	0,50	0,50	0,34
173. L'État membre exige-t-il un visa de sortie pour que les membres du personnel puissent quitter le pays?	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
	99,00	83,43	55,56	76,02	86,80	66,65	80,31	73,67	74,22

PROJET

DÉCISION SUR LE PAYS D'ACCUEIL DU SIÈGE DE L'AGENCE AFRICAINE DU MEDICAMENT (AMA)

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec. 830 (XXXV) autorisant " *la quarante-et-unième session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2022, à prendre une décision au nom de la Conférence concernant le pays d'accueil du siège de l'AMA, sur la base de la recommandation de la Conférence des États parties au Traité portant création de l'AMA.*" ;
2. **FÉLICITE** l'Équipe d'évaluation et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) pour le travail remarquable qu'elles ont effectué dans l'appui aux missions d'évaluation et leur achèvement;
3. **FÉLICITE ÉGALEMENT** tous les États membres qui se sont portés candidats à l'accueil du siège de l'AMA pour la solidité de leurs offres et les **APPELLE** à soutenir la concrétisation de la mise en œuvre de l'AMA ;
4. **PREND NOTE** du rapport d'évaluation sur l'accueil du siège de l'Agence africaine du médicament (AMA) ainsi que du rapport et de la recommandation de la première session ordinaire de la Conférence des États parties au Traité de l'AMA ;
5. **DÉCIDE** que l'Agence africaine du médicament aura son siège à ... ;
6. **DEMANDE** à la Commission de continuer à offrir un appui à la Conférence des États parties au Traité de l'AMA et à l'État membre sélectionné pour accueillir le siège de l'AMA, en vue de rendre l'Agence africaine du médicament (AMA) et son siège opérationnels dans les plus brefs délais;
7. **ENCOURAGE** les États membres qui ont signé le Traité à le ratifier ; et **APPELLE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité afin de préserver la santé et la sécurité publiques et à rendre opérationnelle une agence de réglementation des médicaments qui améliorera l'accès à des médicaments et produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-06-20

Report of the Conference of State Parties of the African Medicines Agency (AMA) on the hosting of the AMA Headquarters

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10449>

Downloaded from African Union Common Repository